

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS

EGYPTE, ÉTRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165

ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique **PUBLIOR**

Prop.: SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Rédacteur en chef : L. NEUMAN

Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Concessionnaire Exclusive

de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505

9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

La Guerre Motorisée et le Reich

Le grave problème du pétrole

D'une Semaine à l'Autre

La Revue Politique Égyptienne

En Marge de la Guerre

L'Économie en Grande-Bretagne

Les Assemblées Générales

Tramways d'Alexandrie

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939.

Égypte-Belgique

Chambre de Commerce Belgo-Égyptienne

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Annuelle.

L'Application d'une Nouvelle Loi

**L'Enregistrement des Marques de Fabrique
et de Commerce en Égypte**

Une note du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse de Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

LA GUERRE MOTORISÉE ET LE REICH

LE GRAVE PROBLÈME DU PÉTROLE

Dans une déclaration qu'il a faite, cette semaine, M. Paul Reynaud a affirmé que si les Alliés tenaient bon pendant un mois, ils auraient accompli les trois-quarts du chemin menant à la victoire.

Rien n'est plus certain, surtout si l'Allemagne continue à consommer les quantités énormes de produits pétroliers que ses nombreux avions, tanks, divisions blindées utilisent actuellement. Il est indubitable que depuis le début de la guerre les réserves allemandes de pétrole ont dû être fortement entamées et qu'il est impossible au Reich de se ravitailler dans la proportion de sa consommation.

Cela explique le désir des dirigeants nazis d'en finir au plus vite avec le conflit en adoptant ces méthodes de guerre que l'on englobe sous la dénomination de blitzkrieg.

Il est évident que si l'Allemagne ne force pas une décision rapide elle ne pourra tarder à succomber, tous ses engins motorisés ne pouvant lui être d'aucune utilité s'ils ne peuvent être ravitaillés en pétrole.

On se souvient sans doute des paroles prononcées en février 1939 au sujet de la situation économique du Reich par le docteur Brinkmann sous-directeur de la Reichsbank.

Ces paroles n'eurent pas le don de plaire à l'Assemblée des chefs nazis à laquelle elle était adressée. Le Dr. Brinkmann avait déclaré entre autres: « A quoi nous servira toute cette armée aérienne si nous n'avons pas d'essence à mettre dans les réservoirs? Or à ma connaissance nous manquons fortement de ce combustible ».

On sait que le Reich a fait des efforts inouïs pour assurer son indépendance en matière de carburants. Malgré ces efforts, il n'est pas parvenu même en temps de paix à se passer de pétrole étranger même en prenant en considération les progrès indéniables faits par la production synthétique et en ajoutant aux 400.000 tonnes de pétrole de qualité inférieure fournis par les gisements allemands les 380.000 tonnes, considérées comme l'appoint maximum de l'Autriche.

En fait, en 1938, l'Allemagne, l'Autriche, et la Tchécoslovaquie ensemble n'ont fourni que 638.000 tonnes

de pétrole. La Pologne toute entière n'en avait extrait que 507.000.

Or on estime qu'en temps de paix l'Allemagne a besoin de 4,5 millions de tonnes de carburants et qu'en temps de guerre il lui en faut au moins 12 millions.

En tenant compte du fait que les réserves du Reich ne dépassait pas 2 millions de tonnes au début de la guerre, on ne s'étonnera pas de l'inquiétude de la Roumanie ou même de la Russie au sujet de la possibilité d'une attaque des nazis dirigées contre ces deux pays, ou au moins contre le premier de ceux-ci dans le but de mettre la main sur leurs gisements pétrolifères.

On pourrait objecter qu'il suffirait au Reich pour accroître ses approvisionnements de développer ses importations de Roumanie et d'U.R.S.S. Cela cependant se heurte à des difficultés pratiques insurmontables. Déjà en temps de paix les exportations totales de pétrole russe et roumain n'auraient pu suffire à couvrir les besoins de l'Allemagne. Voici en effet, des chiffres édifiants à ce sujet cités par la Revue Pétrolière :

Essence	1,4
Pétrole brut	1,3
Huile de graissage	0,4
Fuel oil	0,4

Exportations en 1938 de produits pétrolifères par l'U.R.S.S. et la Roumanie

	U.R.S.S.	Roumanie	Total
Essence	0,5	1,6	2,1
Pétrole brut	—	0,4	0,4
Gaz oil	0,4	0,8	1,2
Huile de graissage	0,2	0,04	0,3
Fuel oil	2,5	0,9	3,4

Dans le cas de l'essence et du fuel oil on constate des excédents. Mais n'oublions pas que les chiffres ci-dessus se réfèrent à une année de paix. Maintenant les besoins allemands s'accroissent considérablement.

Or, la Russie ne pourrait que difficilement augmenter ses exportations. S'il est vrai que la production de pétrole russe atteint 30 millions de tonnes environ, il ne faut pas oublier que la Russie a des besoins considérables surtout par suite de la motorisation de son agriculture (utilisa-

tion de plus en plus étendue de tracteurs) et des nécessités de sa propre armée.

On pourrait nous dire que la Russie peut encore développer sa production puisque le nombre de mètres forés en U.R.S.S. ne représentait en 1938 que 43 o/o des prévisions du «Plan». Mais cela ne se fait pas en un jour. Loin de là! Même si la Russie augmentait sa production, il lui faudrait encore réorganiser de fond en comble son système de transport dont les défauts sont bien connus.

Quant à la Roumanie, la production de ses gisements qui avait atteint 8 millions de tonnes en 1936, elle est retombée, par suite de la mise en vigueur d'une législation fiscale trop lourde, à 6,6 millions en 1938.

S'il est vrai que l'industrie roumaine du pétrole est remarquablement développée et organisée et que la Roumanie est le plus fort exportateur de pétrole en Europe il n'en demeure pas moins qu'ici comme dans le cas de la Russie, les difficultés de transport ne permettent que très difficilement une augmentation des exportations vers l'Allemagne: insuffisance de wagons-citernes, de locomotives, de la flotte pétrolière du Danube.

Or étant donnés les effets du blocus, l'Allemagne ne peut importer de pétrole que de la Roumanie et de la Russie, il ne lui sera certes pas facile de couvrir même une partie de ses besoins.

Comme on le voit son approvisionnement en pétrole pose de graves problèmes à l'Allemagne. Essayera-t-elle de le résoudre par la mainmise sur les gisements roumains? C'est très possible. Mais les Roumains sauront prendre, si nécessaire, les mesures qui rendraient en temps utile leurs gisements inutilisables par les maîtres du 3ème Reich.

Edgar ANZARUT.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS LTD.

La production des puits de l'Hurghada et de Ras Gharib pour la semaine au 17 mai 1940, s'est élevée à 25.556 mètres cubes de pétrole brut contre 13.954 m. c. en 1939 à la même époque.

Depuis le 1er janvier 370.420 m.c. contre 237.275 m. c., soit en plus 133.145 m. c.

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

LA SITUATION INTERNATIONALE

La semaine courante a été marquée par une série d'événements de la plus haute gravité qui ont eu, naturellement, une répercussion profonde en Egypte et dans tout l'Orient.

Les Allemands, ayant réussi à opérer une large trouée dans les lignes de défense françaises ont procédé à un avancement rapide de leurs unités motorisées qui se battent à l'heure actuelle sur la Manche. Complétant cette offensive militaire d'une offensive de propagande sans précédent, Berlin s'est efforcé de semer la panique dans le camp allié, allant jusqu'à annoncer que le gouvernement français allait se transférer au... Canada!

Français et Anglais ne se sont pas laissés intimider par ces méthodes traditionnelles des Allemands.

En France, la réaction a été immédiate.

Le général Weygand, sur qui on fonde les meilleurs et les plus légitimes espoirs, a été appelé à prendre la direction suprême de la guerre et le maréchal Pétain, héros lui aussi de la dernière guerre, a pris la vice-présidence du Conseil, quittant son poste d'ambassadeur de la République à Madrid.

En Grande-Bretagne, la détermination du gouvernement a été non moins ferme. Une loi, « Emergency Bill », a été votée par le Parlement qui donne, au Cabinet, des pouvoirs absolus sur les personnes et les biens.

M. Winston Churchill et ses collaborateurs mobilisent ainsi toutes les ressources matérielles du pays afin de les jeter dans le gigantesque combat qui menace gravement l'Europe et la civilisation.



Grâce à ces mesures radicales, on espère que les Alliés, décidés à vaincre ou périr, parviendront à briser la formidable machine de guerre nazie, dont l'ombre tragique s'étend maintenant jusqu'en Amérique.

ET L'AMERIQUE ?

En Europe comme en Egypte, l'opinion publique suit avec le plus haut intérêt les réactions de l'opinion américaine.

Du Canada à la Patagonie, une vague irrésistible de sympathie pro-alliée déferle, depuis l'invasion brutale de la Hollande et de la Belgique.

À Washington, en dépit de l'opposition acharnée des minorités isolationnistes, le vénérable président Roosevelt s'efforce d'accorder tout son appui aux démocraties. Récemment, il rappelait que tout retard apporté aux commandes de guerre franco-britanniques était un acte de courte-vue aux dépens de l'Amérique.

Il est certain que si Hitler parvenait à pousser plus loin encore son offensive le sentiment américain, déjà très vif, ne tarderait pas à se manifester.

Nul n'ignore que M. Roosevelt n'a cessé d'agir à Rome pour empêcher une extension du conflit en Méditerranée. Si, malgré ses efforts, cette extension se produisait, l'entrée en guerre de l'Amérique ne tarderait pas comme pendant la dernière guerre.

VIGILANCE EN EGYPTE

Nos lecteurs nous pardonneront cette longue incursion dans le domaine de la politique internationale, mais elle était indispensable pour expliquer le raidissement qui s'observe en Egypte même.

Jamais autant que maintenant les populations orientales ont compris combien leur destinée était indissolublement



liée au sort de l'Europe démocratique.

Il a suffi de la crise grave de ces dernières deux semaines pour que le gouvernement, averti de l'expérience malheureuse de la Hollande et de la Belgique, prenne une série de mesures destinées à assurer l'invulnérabilité intérieure du pays.

La législation entrée en vigueur est en effet de caractère exceptionnel, et reflète bien les préoccupations du gouvernement.

Il faut d'ailleurs se féliciter que de tous les côtés on s'efforce d'élever à la hauteur des événements la défense nationale, qui pourrait être mise demain à une très rude épreuve.

LA MENACE EXTERIEURE

Il apparaît en effet de plus en plus certain que la menace en Méditerranée se précise rapidement.

Malgré l'intense activité diplomatique de ces derniers jours, l'Italie entend suivre strictement la politique de l'axe et les symptômes d'une participation active à la guerre se multiplient.

Toutefois, les Alliés sont prêts à faire face à tous les événements qui pourraient surgir de la création de Particulièrement dans nos régions, nouveaux théâtres d'opérations.

Soyons donc optimistes.

LE SEMAINIER.

LE MARCHÉ DES OIGNONS

En réalité il n'y a pas eu de marché d'oignons pendant la semaine, puisque les exportateurs se sont abstenus de tout achat par suite de l'impossibilité où ils se sont trouvés d'embarquer quoi que ce soit. Les quelques bateaux qui se trouvent dans le port refusent de recevoir des oignons et il nous revient même qu'un bateau qui avait déjà chargé de la marchandise et quitté le port a été avisé de s'arrêter et il se trouve actuellement au Mex. Dans ces conditions, tous les oignons arrivant de l'intérieur sont placés en divers lots sur les quais et attendent que les affaires reprennent. Il n'est donc pas possible de parler de prix puisqu'il n'y a pas eu de vente. En ce qui concerne les marchés anglais, les dernières nouvelles indiquent une tendance fléchissante par suite de l'augmentation des approvisionnements. On y vend actuellement nos oignons à 15/—16/— le sac de 50 kilos frais payés.



En Marge de la Guerre

L'ÉCONOMIE EN GRANDE-BRETAGNE

LA SITUATION FINANCIERE

La situation technique monétaire de la Grande-Bretagne et les finances britanniques ont encore été renforcées au cours de ces derniers jours. Bien que la majeure partie des souscriptions de l'Emprunt de guerre aient été payées et transférées récemment, le montant des dépôts bancaires à la Banque d'Angleterre ont diminué seulement de 8,957,000 livres. Ils se maintiennent à un niveau très élevé. Ils atteignent actuellement 114,958,000 livres.

La stabilité des dépôts dans les banques est remarquable. Il est significatif que, malgré les souscriptions à l'Emprunt de guerre, les dépôts soient restés abondants et que ceux de la Banque d'Angleterre n'aient subi qu'une légère diminution. Ce fait apparaît d'autant plus notable si l'on considère que 110,000,000 livres ont été transférées au Trésor anglais au titre de l'emprunt.

Par ailleurs, au cours de la semaine écoulée, la circulation des billets a diminué de 1,940,000 livres. La circulation fiduciaire totale s'élève à 580 millions de livres. Le contrôle exercé sur l'émission de billets de banque, ainsi que la politique de régularisation des prix, ont aidé l'Angleterre à financer son gigantesque effort de guerre sans le moindre signe d'inflation.

Bien que la guerre ait affecté les opérations sur le marché financier de Londres, celui-ci reste le centre financier du monde. La stabilité du marché de Londres, en dépit des surprises causées par la guerre, est un des facteurs caractéristiques de la forte situation économique de l'Angleterre. Un cas typique de l'abondance du crédit est donné par la Bristol Corporation. Cette société avait émis un emprunt de 500,000 livres en bons de caisse à 6 mois. Le total des offres s'est élevé à 3 millions de livres.

De toutes parts arrivent des témoignages qui confirment la position de la Grande-Bretagne comme centre du crédit mondial. Dernièrement, dans un journal financier de Londres, le président de la Bourse d'Anvers écrivait: «Le marché de Londres est le premier marché international du monde non seulement à cause des grandes af-

aires qui s'y traitent dans le domaine des assurances, de la marine marchande, des transactions de marchandises, mais également au point de vue des investissements, et il est indéniable que le système bancaire et monétaire anglais offre le plus de garantie et de liberté que tous les autres. La confiance qu'il inspire est si grande que depuis le début de la guerre, et au cours de ces derniers mois, de nombreux capitalistes se sont faits ouvrir des comptes dans les banques londoniennes, mettant ainsi leurs capitaux en sûreté.

La situation des banques de crédit reflète la force de la situation financière. La principale caractéristique de celle-ci consiste dans le fait que les avances des banques se sont élevées à un milliard de livres malgré l'Emprunt de guerre. Les dépôts se sont parfaitement maintenus. Ils s'élevaient en mars à 2,363,300,000 livres contre 2,365,600,000 livres en février et 2,152,200,000 livres en mars 1939. Par ailleurs, la forte position des

finances britanniques est encore prouvée par le niveau élevé de vie, les disponibilités et la capacité d'épargne du peuple. Ce dernier élément continue à se manifester avec ampleur. Les souscriptions aux bons d'épargne s'élèvent entre 4 et 5 millions de livres par semaine.

Au cours d'une séance de la Chambre des Communes, le Chancelier de l'Echiquier répondant à une question, a déclaré qu'il était impossible de fixer le nombre exact des petits épargnants mais que suivant les dernières statistiques le montant investi par les voies normales s'élevait à 3,537,000,000 livres.

Le Trésor britannique a ordonné par deux fois la réquisition d'un certain nombre d'actions américaines libellées en dollars. Les porteurs de ces actions doivent les transférer au gouvernement anglais qui les achète à un prix fixé. Il ne faut cependant pas croire que, le gouvernement ayant

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898,
avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

émis un second ordre de réquisition, toutes les valeurs comprises dans la première liste aient été transférées. Cette réquisition fait partie de la mobilisation technique et financière ordonnée par le gouvernement. Le réinvestissement des livres reçues par les porteurs de ces actions américaines renforce les ressources anglaises. C'est un des buts principaux de cette ordonnance. Elle permet aux Alliés de jouir d'une position financière remarquable et en même temps d'accroître les ressources anglaises en dollars.

L'INDUSTRIE ELECTRIQUE

L'unification du réseau électrique britannique est en voie de réalisation en conformité du programme établi. Le développement de l'emploi de l'énergie électrique dans de nombreuses branches de l'industrie a nécessité ce plan de coordination. Le résultat en est que l'industrie électrique prend une place de plus en plus importante en Grande-Bretagne. Quarante stations produisent 50 p.c. de la demande d'énergie électrique. Sur le plan financier l'unification est rendue possible par la centralisation déjà existante.

L'accroissement des demandes de l'industrie compense, dans une certaine mesure, la diminution de la consommation causée par l'occultation. Les rentrées de la Central Electricity Board pour ventes de courant domestique et industriel se sont élevées à 34.067,587 livres en 1938 et à 37,899,128 livres en 1939.

COMMERCE EXTERIEUR

Au cours du mois de mars les exportations britanniques ont augmenté de 4 millions de livres par rapport au mois de février. Comparativement au mois de mars de l'an dernier les exportations se sont relativement bien maintenues en valeur. Les exportations anglaises du mois de mars se sont élevées à 41.500.000 livres contre 37.500.000 livres en février et 41.600.000 livres en mars 1939. Dans certains compartiments du commerce extérieur on note une amélioration sensible des exportations. C'est ainsi que celles des produits manufacturés ont augmenté de 809.000 livres par rapport à mars de l'an dernier.

Pour le premier trimestre, les exportations anglaises se sont élevées approximativement à 120 millions de livres. Ce chiffre représente une augmentation de 800.000 livres sur la période correspondante de l'an dernier. Par ailleurs les importations ont également augmenté. Pour le mois de mars, elles ont atteint à 108.500.000 livres contre 95.600.000 livres en février et 78.000.000 livres en mars 1939. Cette augmentation a surtout

porté sur les grains, dont les importations se sont accrues de 3.170.000 livres, sur les produits alimentaires (plus 3.231.000 livres). le coton (plus 4.155.000 livres) sur les huiles brutes (plus 2.129.000 livres) et sur les huiles raffinées (plus 4 millions 307.000 livres).

De nouveaux groupes d'exportateurs continuent à se former. Au 18 avril, on en comptait 42. Ceux qui se sont formés le plus récemment concernent les industries de la construction métallique, les fabricants de machines, de lames de rasoirs, de savons et de machines à écrire.

Une campagne a été entreprise pour restreindre la consommation intérieure afin d'augmenter les produits susceptibles d'être exportés. C'est ainsi qu'en ce qui regarde les textiles, la consommation intérieure de coton, de rayonne de lin s'élève à 15 millions de livres et la demande à l'exportation atteint 20 millions de livres. Il est donc possible de restreindre la consommation intérieure afin d'accroître les exportations.

Si les textiles retiennent particulièrement l'attention c'est parce que cette industrie anglaise a une réputation mondiale. Mais dans les autres branches, les restrictions doivent aussi être appliquées. Mais dans le domaine textile, l'Angleterre peut rivaliser immédiatement avec tous les autres pays avec succès.

La teinture de ses tissus est particulièrement remarquable.

Les progrès réalisés par l'Angleterre dans les machines à imprimer sont plus importants que partout ailleurs et de ce fait les toiles et les brocarts sont une spécialité dont les producteurs anglais possèdent le monopole sur tous les marchés du monde.

CHAMBRE DE COMPENSATION

ALEXANDRIE

du 13 au 18 mai 1940

Nombre des effets présentés à la compensation :

	L.E.
3.934 d'un montant de	974.082
Même semaine 1939 :	
4.541 d'un montant de	712.818
Total du 1er janvier 1940 à ce jour :	
87.258 d'un montant de	24.785.163
Même époque 1939 :	
103.809 d'un montant de	18.844.351

LE CAIRE

du 13 au 18 mai 1940

Nombre des effets présentés à la compensation :

8.716 d'un montant de	1.334.984
Même semaine 1939 :	
9.225 d'un montant de	1.339.231
Total du 1er janvier 1940 à ce jour :	
186.112 d'un montant de	27.534.515
Même époque 1939 :	
202.222 d'un montant de	28.617.807

COMPTOIR DES CEMENTS

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAH & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire :

21, AVENUE FOUAD 1er - Imm. "LA GENEVOISE".

B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie :

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397 - Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

" SUPERCRETE "

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

" SEAWATER CEMENT "

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE : 600.000 tonnes

R.C. Caire, No. 18424.

A la Chambre

L'INTERPELLATION SUR LA FERMETURE DE LA BOURSE DES MARCHANDISES

La Chambre a siégé mardi sous la présidence de S.E. le Dr. Ahmed Maher pacha et a discuté surtout une interpellation présentée par Ismail Sedky pacha, Ali el Menzalawi bey et Ata Afifi bey au sujet de la fermeture de la Bourse des Marchandises.

La graine de coton

Avant l'ouverture de la discussion Abdel Aziz bey Radwan demanda au ministre des Finances quelles mesures il avait prises pour liquider les stocks de graines de coton qui se trouvent déjà entre ses mains et celles qui lui seront livrées ultérieurement. S'est-il mis en rapport avec le bureau d'achats allié à Londres pour liquider ces stocks même avec perte?

S.E. Hussein Sirry pacha, ministre des Finances, répondit que des négociations sont entamées en vue de liquider les stocks de graine de coton se trouvant entre les mains du gouvernement et des particuliers avant la prochaine récolte.

La fermeture de la Bourse

Ouvrant le débat au sujet de la fermeture de la Bourse des Marchandises, S.E. Ismail Sedky pacha déclara que le gouvernement avait toujours montré un intérêt particulier pour l'ensemble du problème cotonnier. Il parla de la constitution de la commission cotonnière parlementaire mais déplore le fait que son avis n'ait pas été pris dans cette importante question.

Après avoir démontré qu'en ce faisant le gouvernement avait agi contrairement à l'intérêt général, Sedky pacha dit que la décision non seulement portait atteinte aux intérêts des opérateurs en Bourse, mais aussi à ceux des exportateurs et par le fait même à ceux du fellah que le gouvernement est sensé protéger.

En terminant il exprima l'avis que le gouvernement devrait revenir sur sa décision.

Prenant à son tour la parole, Ali el Menzalawi bey soutint que la fermeture de la Bourse constitue un manquement aux engage-

ments pris par le gouvernement. Si le gouvernement devait par suite de la baisse des prix subir une perte, celle-ci n'aurait porté que sur une quantité minimale de 500.000 cantars au maximum, dit-il.

Il demanda au gouvernement de revenir sur sa décision dans l'intérêt de la réputation financière du pays.

Le discours du ministre des Finances

Prenant la parole S.E. Hussein Sirry pacha, ministre des Finances, prononça un long discours pour justifier la mesure gouvernementale.

Il déclara que le gouvernement avait eu connaissance que par suite de la décision du gouvernement britannique de faire passer ses navires par Le Cap, certains spéculateurs étaient en train de manoeuvrer en vue de faire baisser artificiellement les cours. Ces manoeuvres devaient avoir une répercussion encore plus forte à la suite des derniers événements en Europe.

Voilà pourquoi dans l'intérêt général, le gouvernement ordonna la

fermeture provisoire de la Bourse. Le ministre insista sur le fait que cette mesure n'est que provisoire et que la Bourse serait ouverte dès que la situation s'améliorerait. Il souligna que plusieurs Bourses étrangères avaient également fermé pour les mêmes raisons.

En ce qui concerne les obligations gouvernementales, elles seront toujours respectées.

Plusieurs motions furent ensuite déposées dont l'une demande que l'on passât à l'ordre du jour. Cette dernière motion fut votée.

PROCÈS en COURS

26 octobre 1940

Soc. Gén. des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé " 500.000

Réserves au 30 Juin 1939 : L. E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

LA DÉFENSE FINANCIÈRE DE L'EGYPTE

L'INTERDICTION DE L'EXPORTATION DES CAPITAUX

Les arrêtés ministériels

Le gouvernement a interdit l'exportation de capitaux sous toutes ses formes.

Voici le texte des décrets mettant en vigueur cette interdiction:

Billets, monnaie et titres

Arrêté ministériel No. 67 de 1940 modifiant le tableau annexe au Décret-Loi No. 98 de 1939 interdisant l'exportation à l'étranger de certains produits et marchandises.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le Décret-Loi No. 98 de 1939 interdisant l'exportation à l'étranger de certains produits et marchandises;

Vu la décision du Conseil des ministres en date du 18 mai 1940;

ARRETE:

Article unique. — Il est ajouté la mention ci-après au tableau annexé au Décret-Loi No. 98 du 27 août 1939 interdisant l'exportation à l'étranger de certains produits et marchandises:

«Monnaies et billets de banque égyptiens et étrangers; titres (emprunts publics, actions, obligations, parts de fondateurs ou d'intérêts) et toutes autres valeurs mobilières, ainsi que leurs coupons.»

Fait, le 10 Rabi Tani 1359 (18 mai 1940).
(signé): HUSSEIN SIRRY

Les besoins du commerce et de l'industrie

Arrêté ministériel No. 68 de 1940 relatif à l'exportation des monnaies et valeurs mobilières.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le Décret-Loi No. 98 du 27 août 1939 interdisant l'exportation et l'échange de certains produits et marchandises;

Vu l'Arrêté du 18 mai 1940 modifiant le tableau annexé au décret-loi précité;

ARRETE:

Art. 1. — L'autorisation d'exporter prévue par l'article premier du Décret-Loi No. 98 du 27 août 1939 sera accordée, pour les monnaies nationales et étrangères, lorsque leur exportation est justifiée par les besoins du commerce et de l'industrie.

Les demandes d'autorisation seront présentées, avec les documents justificatifs, à l'une des banques autorisées visées à l'article 2 du Décret-Loi No. 109 de 1939.

Délégation est donnée à la National Bank of Egypt pour délivrer les autorisations prévues à l'alinéa 1er, sous réserve du droit des requérants de pourvoir, en cas de refus, au ministère des Finances qui statuera définitivement.

Art. 2. — L'autorisation visée à l'article premier pourra également être délivrée pour des motifs d'ordre privé sérieux, tels que notamment dépenses d'ordre familial, versement de primes d'assurances, envois de secours ou de subsides, placement par versements périodiques des revenus, dépenses pour voyages à l'étranger.

Les autorisations seront données par l'Office d'Exportation des monnaies et valeurs mobilières.

Cet Office pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à la National Bank of Egypt.

Les recours contre les décisions de l'Office ou de la National Bank seront portés devant le ministre des Finances qui statuera en dernier ressort.

Art. 3. — Les personnes quittant le territoire égyptien sont autorisées à emporter des monnaies pour un montant de L.E. 20 ou toute valeur équivalente par personne.

Une autorisation, délivrée dans les conditions prévues à l'article 2 sera nécessaire pour tout montant supplémentaire devant être emporté par le voyageur.

Toutefois les personnes entrées en Egypte postérieurement à la date de la mise en vigueur du présent arrêté et ayant déclaré à leur entrée dans le territoire les monnaies importées par elles en Egypte, seront autorisées à réexporter, lors de leur départ pour l'étranger, tout ou partie des monnaies et papiers de valeur mentionnés sur la déclaration.

Le directeur des Douanes délivrera les autorisations prévues à l'alinéa précédent.

Art. 4. — Les titres et valeurs mobilières visés à l'Arrêté du 18 mai 1940 ne pourront être exportés pour des motifs qui devront être appréciés par cas d'espèce.

L'autorisation sera délivrée, sous réserve du recours au ministre des Finances, par l'Office prévu à l'article 2 pour les montants inférieurs à L.E.100, et par le ministre des Finances dans les autres cas.

Art. 5. — Les envois de titres et valeurs mobilières ne pourront être effectués par la voie postale qu'accompagnés de l'autorisation délivrée conformément aux dispositions du présent arrêté.

Fait, le 11 Rabi Tani 1359 (19 mai 1940).

(signé): HUSSEIN SIRRY.

Un communiqué officiel

Nous recevons du ministère des Finances le communiqué suivant :

Le ministère des Finances porte à la connaissance du public qu'en vertu de la décision du Conseil des Ministres et des deux arrêtés Nos. 67 et 68 de 1940 du ministre des Finances en date des 18 et 19 mai 1940, l'exportation des pièces de monnaies, des billets de banque égyptiens et étrangers, des titres (emprunts publics, actions, obligations, parts de fondateurs et d'intérêts) ainsi que de toutes autres valeurs mobilières et de leurs coupons, est interdite à moins d'une autorisation spéciale du ministère des Finances.

Les demandes d'autorisation d'exportation des pièces de monnaies nationales et étrangères pour les besoins du commerce ou de l'industrie devront être présentées, sur papier timbré de la valeur de 20 m/ms., à l'une des banques autorisées à effectuer des opérations sur les monnaies et devises. Délégation a été donnée à la National Bank of Egypt pour délivrer les autorisations nécessaires à cet effet.

Quant aux demandes d'autorisation en vue d'exporter du numéraire destiné à d'autres emplois ou d'exporter d'autres valeurs, elles devront être présentées au ministère des Finances, sur papier timbré de 30 m/ms., accompagnées des pièces justificatives.

Les personnes quittant le territoire égyptien pourront emporter avec elles des monnaies pour un montant de L.E. 20 ou toute valeur équivalente par personne, sans aucune autorisation.

Une autorisation spéciale du ministère des Finances est toutefois requise pour tout montant supplémentaire.

Le 21 mai 1940.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

TRAMWAYS D'ALEXANDRIE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Les Actionnaires de cette Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 1er Mai 1940. Voici le rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939 qui leur fut présenté :—

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1939.

Malgré la persistance des circonstances défavorables que, à diverses reprises, nous vous avons déjà signalées, les résultats d'exploitation du réseau pendant l'exercice écoulé se sont légèrement améliorés, et vous trouverez à ce sujet, dans le rapport ci-annexé de l'Alexandria and Ramleh Railway Cy., tous les chiffres et détails désirables.

Malheureusement, la Compagnie s'est trouvée dans la nécessité de tenir compte de l'importante dépréciation qu'elle a constatée, au 30 septembre 1939, sur la valeur de ses titres en portefeuille, ce qui l'a obligée à ramener son dividende pour l'exercice 1938-39 à six pences, au lieu de neuf pour le précédent exercice.

La mise en adjudication, dont nous vous indiquions dans notre précédent rapport, l'éventualité, de nouveaux services d'autobus n'a pas eu lieu, la Municipalité d'Alexandrie ayant traité directement avec l'Administration qui a charge maintenant du réseau de Ramleh. L'indemnité due pour le rachat de ce réseau n'est pas encore fixée définitivement et la procédure à ce sujet suit son cours.

La réduction de 3 pence sur le dividende distribué par l'Alexandria and Ramleh Railway Cy. et la baisse de la livre sterling vis-à-vis le franc belge par suite des événements politiques correspondent à une diminution de 42 pour cent par rapport à l'exercice précédent sur le revenu encaissé de notre portefeuille Ramleh. De plus nous avons dû de nouveau rajuster le montant des autres titres de notre portefeuille à leur valeur réelle au 31 décembre 1939, ce qui

s'est traduit par la moins-value de frs. 448.594,34, inscrite au débit de notre compte de profits et pertes. Dans ces conditions, le bénéfice distribuable serait excessivement et anormalement réduit, si nous ne pensions pouvoir vous proposer de l'améliorer dans une mesure raisonnable par un prélèvement de frs. 700.000 sur la réserve "Différences de change en suspens", qui serait ainsi ramenée à frs. 1.631.815,29, montant, à notre avis, encore suffisant pour faire face à d'autres éventualités défavorables.

Si vous vous ralliez à cette proposition, le solde à distribuer, conformément à l'article 38 des statuts, sera de frs. 1.092.303,14.

Vous trouverez ci-après l'exposé du bilan et la répartition projetée.

ACTIF

Actions The Alexandria and Ramleh Railway Cy. Ltd,
315.860 actions de 1 Lst., valeur nominale, évaluées au prix de revient... .. Frs. 10.425.203,42

2.281 actions de jouissance de notre Société pour mémoire

The Alexandria and Ramleh Railway Cy. Ltd. :
Service annuités ... 3.019.500,—

Valeur au 31 décembre 1939 des annuités que The Alexandria & Ramleh Railway Cy. Ltd. doit à notre Société. Ce compte a sa contre-partie au passif, au chapitre "Obligations".
Mobilier Frs. 1.—

Caisse, Banques, The Alexandria and Ramleh Railway Cy Ltd. et fonds publics Frs 4.933.063,80

Ce poste représente nos divers avoirs disponibles, à leur valeur

au 31 décembre 1939.
Comptes débit... Frs. 3.014,95

rachet. Frs. 1.308.500
PASSIF
Capital :
102.660 actions-privilegiées remboursés
Frs... .. 10.266.000,—

33.300 actions de dividende (sans indication de valeur)

102.660 actions de jouissance (sans indication de valeur)

Obligations ... Frs. 3.019.500,—

Ce compte est réduit de 242.000 frs. par l'amortissement de 484 obligations.

Il est la contre-partie du compte "The Alexandria & Ramleh Railway Cy. Ltd., service Annuités" et comprend :

3.422 obligations en circulation Frs. 1 million 711.000
2.617 obligations rachet. Frs. 1.308.500
Frs. 3.019.500

Réserve légale Frs. 1.026.600,—
Elle a atteint le montant statutaire et légal de 10 p.c. du capital social.

Actions privilégiées à rembourser ... Frs. 25.600,—

Valeur de 256 actions à rembourser.

Obligations remboursables, coupons d'obligations et d'actions restant à payer... .. Frs. 115.724,25

Comptes créditeurs
Frs. 593.817,16

Ils comprennent notamment les impôts restant à payer.

Reliquat 1938 revenant aux actions de dividende ... Frs. 125,80

Solde à leur crédit.
Exercice 1938 revenant aux actions de jouissance ... Frs. 364,50

Solde à leur crédit.
Différences de changes en suspens (résultant de la loi monétaire du 30 mars 1935) ... Frs. 1.631.815,29

Ce compte est en diminution de frs. 700 mille ainsi qu'il a été expliqué plus haut.
Provision pour affaires litigieuses Frs. 608.933,03

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce compte pendant l'exercice.

REPARTITION DES BENEFICES

La réserve légale, ayant atteint le dixième du capital social, ne nécessite plus aucun prélèvement et le solde bénéficiaire se répartit comme suit :

Solde du compte Profits et Pertes... Frs. 1.092.303,14

A déduire :

Tantième du Conseil d'Administration (maximum fixé par les statuts) ... Frs. 50.000,—

Reste ... Frs. 1.042.303,14

Cette somme est à distribuer comme suit:
Aux actions de dividende 7/9, soit Frs. 810.680,22

Aux actions de jouissance 2/9, soit Frs. 231.622,92

Fr. 1.042.303,14

ACTIONS DE DIVIDENDE

Il leur revient :

Le montant ci-dessus... Frs. 810.680,22

Le reliquat de l'exercice 1938 ... Frs. 125,80

Total ... Frs. 810.806,02
soit frs. 24,34 par action pour les 33.300 actions ... Frs. 810.522,—

Reste ... Frs. 284,02

A reporter à nouveau au crédit exclusif des actions de dividende.

ACTIONS DE JOUISSANCE

Il leur revient :

Le montant ci-dessus... Frs. 231.622,092

Le reliquat de l'exercice 1938 ... Frs. 364,50

Total ... Frs. 321.987,42

Soit frs. 2,25 par action pour les 102.660 actions ... Frs. 230.985,—

Reste ... Frs. 1.002,42

A reporter à nouveau au crédit exclusif des actions de jouissance.

Nous vous proposons donc d'attribuer les dividendes bruts suivants :

Aux actions de dividende... Frs. 24,34

Aux actions de jouissance ... Frs. 2,25

Si vous approuvez cette répartition, ces dividendes seront mis en paiement à partir du 1er juin 1940, sous déduction des taxes mobilières et contre remise des coupons No. 42.

Les administrateurs sortants cette année, mais rééligibles, sont MM. Marius Lascaris et Elie Mosseri. D'autre part, vous aurez à désigner les Commissaires pour l'Exercice 1940 et à fixer leurs émoluments, les titulaires sortants, MM. Alexis Baldous et André Foucher sont rééligibles.

NOMBRES INDICES DES PRIX

Le Département de la Statistique nous communique les nombres indices généraux des prix de gros, de détail et du coût de la vie :

Nombres indices des prix de gros :

C'est un indice économique général n'ayant pas de rapport direct avec le coût de la vie, mais reflétant plutôt l'état général du marché.

Alexandrie, Le Caire, L'Egypte

1913-14—100 1913-14—100 1935 —100

	Mars	Fév.	Mars	Fév.	Mars	Fév.
1940	97	98	95	96	120	119
1939	88	88	90	90	97	96
1938	87	89	89	90	98	98

Nombres indices des prix de détail :

C'est un indice économique d'un seul des éléments, la nourriture, calculé d'après la consommation proportionnelle et contribuant à l'établissement du coût de la vie donné ci-après :

	Mars	Février
1940.....	114	115
1939.....	113	113
1938.....	114	115

Nombres indices généraux du coût de la vie :

Cet indice comprend la nourriture, le logement, l'habillement ainsi que les autres dépenses et représente le coût réel de la vie de la classe moyenne par rapport à l'avant-guerre.

	Mars	Février
1940.....	137	138
1939.....	129	130
1938.....	130	130

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRES-FORTS
à DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

EGYPTE-BELGIQUE

CHAMBRE DE COMMERCE BELGO-ÉGYPTIENNE

Compte - rendu de l'Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce Belgo-Egyptienne s'est tenue le 25 avril 1940 sous la présidence de M. Ithier, président, entouré de MM. Ramlot et Beirens, vice-présidents.

Son Excellence Bindari pacha, Ministre d'Egypte, accompagné de M. Doss, attaché de légation, assistaient à la réunion.

Parmi l'assistance on remarquait MM. Fauquel, de Lancker de Roover, directeur au Ministère des Affaires Etrangères; Craen, directeur au Ministère des Affaires Economiques; Général, Chabeau, Balaes, Mahalm, Massossian, de Bakker, etc.

Après avoir souhaité la bienvenue au ministre d'Egypte le président a prié M. Duchatelet, secrétaire général, de donner lecture du rapport, qui est consacré à la situation générale de l'Egypte et aux relations économiques belgo-egyptiennes.

Au sujet de la situation en Egypte le document signale qu'en dépit des événements la situation générale du pays s'est nettement améliorée. D'une manière générale, la situation industrielle est favorablement influencée par la guerre. Les exportations de sucre et de coton ont été plus importantes. D'autre part, la difficulté d'importer certains produits a poussé à la création d'affaires nouvelles, alors que le pays est déjà autoproducteur de nombreux fabricats. Cette politique d'expansion a reçu tout l'appui du gouvernement et il est à signaler qu'il entre dans les vues de ce dernier de créer une banque destinée à financer les industries naissantes. Quant au commerce extérieur l'année 1939 a marqué une progression importante des transactions. Si les importations ont fléchi de 10 p.c. les exportations ont augmenté de 4.700.000 Livres Egyptiennes, par suite notamment des ventes de coton. La disparition des marchés allemand, polonais et tchécoslovaque a été largement compensé par des demandes plus importantes de Grande-Bretagne, de France, de Suisse, des Etats-Unis et de la Chine.

Parlant, plus spécialement des relations économiques belgo-egyptiennes, le rapport signale qu'au cours de l'année 1939 les exportations égyptiennes vers la Belgique ont aug-

menté, tandis que les importations en provenance de notre pays ont diminué. Les exportations ont porté surtout sur le coton et le riz; les achats belges en minerais, sels, phosphates de chaux, oignons, se sont maintenus sans grande variation.

Les importations belges en Egypte ont été ramenées de L.E. 2.069.045 en 1938 à L.E. 1.692.115 en 1939. Elles n'atteignent pas les fers et aciers en valeurs, mais à raison de 10 p.c. en poids. La moins-value sur les tissus achetés aux usines belges est de L.E. 40.000, soit près de 40 p.c.

Le rapport signale encore qu'on peut admettre que le malheur des temps est partiellement cause de ces écarts et faire valoir que l'Egypte a réduit ses importations globales de près de L.E. 2.900.000. Toutefois la

Belgique, qui fournissait 5.62 p.c. des marchandises importées n'a plus livré que 4.98 p.c. en 1939. Le rapport des achats belges à l'Egypte aux ventes belges en Egypte s'établit ainsi à 37.81 p.c., alors qu'il dépassait 28.8 p.c. en 1939, marquant un nouveau pas en avant dans la voie d'une diminution de l'écart entre les deux courants; une égalisation est du domaine de l'utopie.

Après la lecture de ce rapport, le Président a exposé la situation financière de la Chambre de Commerce et décrit son activité au cours de l'exercice clôturé.

S.E. Bindari Pacha, ministre d'Egypte a remercié l'assemblée et souligné en ces termes l'intérêt des relations économiques belgo-egyptiennes.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.

Dépôts à Vue et à Echéance fixe ; émission de chèques et

Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte

et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

« Vous avez pu vous rendre compte de la solidité et de la stabilité économique égyptienne, malgré les difficultés provenant de la crise mondiale qui a ébranlé la situation de plusieurs pays du monde et qui a produit tant de bouleversements dans tous les domaines, par suite des difficultés des échanges et des dépenses considérables qu'ont entraînés les préparatifs militaires et le renforcement des moyens de défense dans la plupart des pays qui sont encore justifiés à **maintenant** épargnés de l'horreur de la guerre.

« Je ne vous parlerai pas de la répercussion de cet état de choses, sur l'économie des pays belligérants.

« La solidité de l'économie nationale égyptienne dans les circonstances actuelles, est due principalement à la situation privilégiée du pays au point de vue de la richesse et à sa politique financière prudente et prévoyante.

« Du moment où m'a échu l'honneur de représenter mon pays en Belgique, j'ai placé au premier plan de mes préoccupations, les liens qui unissent déjà depuis longtemps mon pays et le vôtre et j'ai voulu continuer le travail commencé par mes prédécesseurs en collaboration avec vous, dans le but de développer nos relations et notamment les échanges commerciaux.

« Il m'a semblé, Messieurs, après une certaine réflexion, que les relations entre les deux pays peuvent être mieux organisées sur des bases plus stables et répondant davantage à l'évolution intense de l'Egypte nouvelle et assistant un certain équilibre dans le mouvement des échanges entre les deux pays.

« Je ne suis pas d'avis que la balance commerciale entre deux pays doit être toujours dans tous les cas, équivalente; cette théorie ne peut être juste toujours; mais je n'ai aucun doute que l'équilibre dans le cas de la Belgique et de l'Egypte, pour leurs échanges commerciaux, peut être possible jusqu'à un certain point.

« L'existence de cet équilibre donnera lieu à une stabilité bienfaisante entre les deux pays et resserrera davantage leurs relations mutuelles.

« Messieurs, j'aime votre pays et je l'admire. Il est le meilleur exemple de ce qu'un pays petit en nombre et en superficie peut atteindre, dans l'échelle de la civilisation, dans la richesse et la grandeur, par les progrès de sa science, par le travail continu et persévérant par une organisation parfaite de son industrie et dans tous les autres domaines de la production, avec courage, probité et droiture.

« La Belgique, de 8.000.000 d'habitants à peu près, d'une superficie de 32.000 km², a pu devenir un centre industriel mondial. Elle est, par son armée et son système de défense,

dans mon opinion, de première valeur. Elle a acquis une personnalité forte, digne du respect de tous.

« Je vous dirai qu'il y a beaucoup de ressemblance entre les conditions de votre pays et du mien qui est résolu à conquérir sa situation historique et à jouer le rôle qu'il a déjà joué pour la civilisation et l'humanité.

« Nos deux pays ont, ce me semble, plus d'un point commun. Il y a la confiance réciproque, une amitié ancienne et sincère, et cela me fait croire que le domaine de collaboration doit être tendu sur des bases plus larges pour une coopération et des activités conjuguées qui leur profiteront réciproquement et qui raffermiront les liens déjà existants.

« C'est après cette courte méditation sur cette question que je suis heureux de constater que j'ai trouvé dans ce pays, les meilleures dispositions envers le mien et que j'ai rencontré partout un écho sincère de mes réflexions.

« Messieurs, c'est avec une vive satisfaction que j'ai constaté les efforts que vous déployez et les services que votre Chambre a déjà rendus pour le développement du commerce Belgo-Egyptien, et je vous remercie infiniment de votre aide efficace et persévérante, en toutes occasions, que vous donnez en toute amabilité.

« Je regrette que les circonstances actuelles aient amené mon Gouvernement à supprimer la modeste subvention qui vous était dévolue, mais je vous ai fait comprendre que mon Gouvernement suivant en cela certaines mesures de principe d'économie, prises suivant la rigoureuse politique qu'il a dû prendre pour réaliser son vaste programme constructif; mais j'ai le bon espoir que mes démarches auprès de mon Gouvernement pourront aboutir et le faire revenir sur cette décision, en égard vos activités et à l'intérêt que vous ne cessez de manifester pour les relations belgo-égyptiennes.

« Malgré la cruelle épreuve qui pèse sur le monde et les heures graves que nous traversons, j'espère que la situation internationale reprendra son équilibre par le triomphe des principes de droit et de justice et que ces principes régiront dans l'avenir les relations entre tous les peuples.

« Je suis confiant et fort optimiste pour l'avenir de nos deux pays. »

Les membres sortants du conseil et du comité de direction ont été réélus.

MM. de Lancker, administrateur des Tramways Bruxellois; J. Mahaim, directeur du Service des Ventes Extérieures des A. C. E. et Ch. de Lausanne, président de la Fédération des Chambres de Commerce de Belgique, ont été nommés membres du conseil général.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

Un Intéressant Document

LA PROPAGANDE ÉCONOMIQUE

Une Analyse du Rapport de la Sofina

Le Conseil d'Administration de cet important trust belge étudie chaque année un problème économique. Le rapport pour 1939 est consacré à la question de la propagande économique. Nous jugeons intéressant de reproduire ci-dessous cette étude.

Comme d'habitude, nous avons étudié cette année un problème économique d'ordre général, dont la solution juste intéresse nos entrepreneurs et par conséquent nos actionnaires. Alors que l'attention est retenue par les difficultés et par les dangers résultant de l'état de guerre, le sujet que nous avons choisi — la propagande économique — semblera peut-être de mince importance et peu topique. Le trafic international est entravé; sur nombre de marchés intérieurs, la consommation privée est réduite à la portion congrue; à quoi servirait aujourd'hui, dira-t-on, la propagande économique si ce n'est à prêcher l'abstinence?

Nous pensons qu'elle peut préparer une économie meilleure pour le jour où la paix sera rétablie, et aider à asseoir cette paix sur des fondements plus solides. Nous savons qu'elle peut en tout temps contribuer à guider l'offre et la demande, et à les concilier. Voilà pourquoi un examen de ses méthodes et de ses applications nous paraît de circonstance.

Au cours de ces dernières années — depuis 1920 — les techniques applicables à l'étude du marché et à la publicité commerciale ont beaucoup progressé. Ces développements sont encore mal connus hors les Etats-Unis et l'Angleterre; et dans ces pays même, les méthodes nouvelles sont insuffisamment pratiquées.

Selon un lieu commun à la mode, l'ère du machinisme a su perfectionner la production, mais elle a négligé de porter la consommation à la hauteur des moyens de produire. Il y a une part de vérité dans

cette assertion. Au cours du siècle dernier, la capacité de fournir s'est développée de période en période, plus vite que la demande potentielle; et pendant la guerre de 1914-1918, puis sous l'impulsion de l'autarcisme, des extensions anormales de l'équipement productif et des barrières contrariant les échanges internationaux, ont accentué la disproportion. Mais ce déséquilibre n'est pas dû, comme certains l'imaginent, à une mauvaise répartition du pouvoir d'achat; dans un rapport antérieur, nous en avons indiqué les causes diverses. Notre étude nouvelle en souligne une des principales: la quantité et les mérites des biens et des services offerts sont mal connus des acheteurs possibles; et la nature, la qualité des choses demandées, sont trop ignorées de ceux qui pourraient les fournir.

Une entreprise moderne — qu'elle fournisse un article manufacturé ou de l'électricité — a autant le souci d'augmenter et de bien répartir ses ventes que de réduire son prix de revient en perfectionnant sa production.

A mesure que le marché s'est élargi, les producteurs ont dû s'a-

dresser plus fréquemment à une clientèle impersonnelle; et à mesure que les fournisseurs se sont spécialisés, que les besoins se sont diversifiés, il a fallu davantage que les consommateurs fussent avertis des adresses où ils trouveraient les articles répondant à leurs désirs et des particularités des marchandises offertes à leur choix. En même temps, la liberté des échanges — que le protectionnisme, il est vrai, tend à restreindre de nouveau, comme le faisaient jadis les monopoles corporatifs — a rendu intéressante pour les acheteurs et nécessaire pour les vendeurs, la connaissance des offres concurrentes.

Après avoir débuté par les enseignes, les petites affiches et les mercuriales, l'information commerciale n'a cessé de se développer depuis la fin du XVII^e siècle. Aujourd'hui des bureaux de documentation, publics et privés, et une multiplicité de revues et de feuilles professionnelles, mettent à la disposition des vendeurs et des acheteurs, une profusion de statistiques et d'autres données relatives aux facteurs qui conditionnent des marchés particuliers ou le mouvement général des affaires. Pourtant ces

BANCO ITALO-EGIZIANO

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE
R.G. Alex. No. 250

**CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN**

**TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**

informations présentent encore de nombreuses lacunes, imputables en partie à l'incompréhension ou à la méfiance de ceux qui pourraient fournir les éléments complémentaires.

Les études sur la conjoncture foisonnent; mais, se fondant sur des indications fragmentaires ou peu sûres, elles accomplissent rarement leur objet, qui est de réduire pour les entrepreneurs les risques de l'imprévision.

Au surplus, le marché de chaque article et chaque secteur de ce marché demandent des enquêtes spéciales. C'est notamment en cette matière que la technique des recherches a marqué ces progrès récents auxquels nous avons fait allusion.

La discipline nouvelle de l'"analyse du marché" permet de préparer méthodiquement la propagande commerciale. Elle fait connaître les désirs et la capacité d'achat de la clientèle possible, et le degré auquel cette demande est satisfaite. Une fois les besoins connus, il est relativement facile de découvrir les moyens d'y répondre. La propagande intervient ensuite pour convaincre les amateurs que l'article offert répond à leurs désirs, et qu'il vaut la dépense.

De tout temps les vendeurs ont dû user de persuasion. Mais l'art d'attirer et de retenir l'attention, puis de déterminer à acheter, s'est perfectionné au point de devenir une véritable science. Les progrès des modes de communication et de présentation — qu'on songe aux enseignes lumineuses, au cinéma, à la radiophonie — en ont augmenté les moyens.

La réclame est aujourd'hui déjà, un rouage important dans la distribution des biens et des services. Elle contribue à stimuler les échanges et à régulariser les marchés.

L'application d'une marque distinctive à une variété d'article de grande consommation — pratique qui s'applique à une diversité croissante de marchandises — favorise jusqu'à un certain point la standardisation et la fabrication en masse. Elle donne, en outre, des garanties aux consommateurs puisque le sens des responsabilités est accentué chez le producteur ou le groupement de producteurs qui attache son nom à une spécialité.

Malheureusement la réclame n'a porté jusqu'ici que sur des articles trop peu nombreux. Des abus, qui tendent à disparaître, l'ont déconsidérée, tellement que beaucoup d'entreprises croiraient encore déroger si elles faisaient de la publi-

cité. Cependant les pouvoirs publics, ainsi que des associations de fournisseurs, d'agences de publicité et même de consommateurs, veillent à éliminer la fraude de l'information publicitaire.

Un emploi plus large de la publicité commerciale serait souhaitable. Dès à présent la réclame a rendu de signalés services à la communauté, non seulement en atteignant son but immédiat, qui est de promouvoir des ventes, mais en répandant des notions d'hygiène, la recherche du confort ou le désir de voyager. Par ailleurs elle fournit à la presse quotidienne et périodique, des revenus sans lesquels journaux et revues devraient se vendre beaucoup plus cher.

La réclame n'est pas l'unique mode de propagande économique. Des institutions gouvernementales et académiques s'attachent à enseigner des façons de mieux produire et de mieux vendre. Et commençant à comprendre que sa prospérité, ou la vie même, de leurs entreprises peut dépendre de l'attitude de l'opinion publique à leur égard, de grandes industries et des associations de producteurs agricoles s'attachent à faire connaître la contribution qu'elles apportent au bien-être de la collectivité, et les obstacles qui les empêchent d'y contribuer davantage. C'est là une forme nouvelle de publicité dont il faut souhaiter que l'usage se répande.

En effet l'opinion est très mal renseignée sur les réalités économiques. La paix sociale et les relations internationales sont trou-

blées par l'ignorance où sont les hommes des services qu'ils pourraient se rendre réciproquement, et même des services que de fait ils se rendent.

A l'heure actuelle, des gouvernements aussi mènent une propagande de intense pour justifier leur politique aux yeux de leurs nationaux et du monde. Il faut espérer qu'au lendemain de la présente guerre, ils mettront la même énergie, et peut-être un peu plus de méthode, à diffuser des vérités économiques. Mais dans ce domaine comme dans tant d'autres, c'est l'initiative privée, consciente de sa force et de sa valeur, qui pourra exercer l'action la plus efficace.

Telles sont, en bref, les considérations sur la science de faire connaître et de faire apprécier qui sont esquissés dans le supplément de notre rapport. Vous y trouverez, en somme, un modeste effort de propagande économique en faveur de cette propagande même.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1939 au 15 mai 1940, la consommation de coton à Alexandrie s'est élevée à 151.140 cantars, et à l'intérieur à 293.878, soit un total de 445.018 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 897.602 ardebs, contre 855.935 il y a un an, laissant un stock de 1.120.416 ardebs.

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa
R.C. No. 9823

**Amélioration terres agricoles -
Exploitation**

**GÉRANCES URBAINES ET RURALES -
LOTISSEMENTS - AVANCES**

CONDITIONS SUR DEMANDE

L'APPLICATION D'UNE NOUVELLE LOI

L'ENREGISTREMENT DES MARQUES DE FABRIQUE
ET DE COMMERCE EN EGYPTE

Une Note du Ministère du Commerce et de l'Industrie

Le ministère du commerce et de l'industrie publie la note suivante:

Certaines personnes n'ayant pu concevoir quelques textes de la loi No.57 de 1939 sur les marques de fabriques et de commerce et les désignations industrielles et commerciales et, de l'arrêté ministériel No. 239 de 1939 portant règlement d'exécution de cette loi, en ce qui concerne la procédure et les taxes de l'enregistrement et les pièces à annexer aux demandes d'enregistrement, plusieurs informations et plaintes ont été adressées à ce sujet au Département de la Législation Commerciale et de la Propriété Industrielle par les particuliers et les organismes intéressés en Egypte et à l'étranger.

Le dit Département a jugé nécessaire d'attirer l'attention des intéressés à ce qui suit:

Les procurations

L'article 3 de l'arrêté ministériel exige que la demande d'enregistrement d'une marque doit être présentée par l'intéressé ou par son mandataire muni d'une procuration spéciale. La procuration spéciale, dans ce cas est le pouvoir conféré par le propriétaire de la marque à son mandataire, permettant à celui-ci de requérir l'enregistrement d'une ou de plusieurs marques appartenant au mandant. La procuration peut être relative à l'enregistrement des marques de l'intéressé au présent et à l'avenir. Dans ce cas l'intéressé sera dispensé de délivrer à son mandataire une procuration pour chaque demande d'enregistrement; elle aura ce même effet tant que l'intéressé n'aurait pas prévenu le Département de son retrait. Aucune légalisation de signature n'est exigée pour cette procuration, lorsque le mandataire est un avocat exerçant sa profession près les tribunaux gyptiens ou lorsqu'il est un "patent-agent" connu du Département. Il en résulte que, dans certains cas très exceptionnels, la législation de la signature du mandataire par un notaire public peut être exigée. Au cas où

le requérant est une société anonyme, la procuration sera signée par un des membres du conseil d'administration, ou par le secrétaire de la société ou par toute autre personne autorisée à signer pour la société.

Les annexes à la demande d'enregistrement

D'après l'alinéa 2 de l'article 3 de l'arrêté ministériel, lorsque le requérant est une société, il sera annexé à la demande d'enregistrement un extrait de son inscription au registre du commerce ou un extrait officiel de son acte constitutif. Ce texte a une importance particulière pour le Département, étant donné qu'un nombre assez considérable de commerçants en Egypte, exercent leur commerce sous des noms laissant croire à ce qu'une société existe entre eux et d'autres personnes.

Il est à relever que l'exécution de ces dispositions n'entraîne pas des dépenses élevées pour l'intéressé; les taxes prévues pour la délivrance d'un extrait du registre du commerce n'excèdent pas 200 Mms. par folio. Ces extraits sont de même, délivrés en France, en Suisse, en Belgique, en Allemagne et en d'autres pays qui ont introduit dans leur législation le système du registre du commerce, moyennant une taxe très minime.

En outre, la législation de ces extraits par les autorités consulaires du pays du domicile du requérant n'est exigée ni par l'article ci-dessus mentionné ni par les instructions du Département.

Lors de l'application de cet article, il sera tenu compte de ne demander la production d'un extrait que si les circonstances l'exigent; et, même dans ces cas exceptionnels la production d'un certificat d'un notaire public pourrait suffire lorsque ce certificat contient les détails requis.

Le certificat d'enregistrement au pays d'origine

Aucun texte de la loi ou de l'arrêté ministériel n'exige la présen-

tation du certificat d'enregistrement de la marque au pays d'origine; d'autre part le Département n'a demandé d'enregistrement; c'est pourquoi a-t-il attiré l'attention pas fait des instructions exigeant que le certificat soit annexé à la des Patent Agents à ce que la présentation d'un tel certificat avec la demande, facilite l'examen de la marque, et simplifie la procédure de l'enregistrement notamment lorsque ce certificat est délivré par un pays qui procède à l'examen préalable des marques tel que l'Angleterre.

Le Département attire l'attention des intéressés à ce qu'il tiendra compte du principe de la réciprocité de traitement à ce sujet. Par conséquent ne seront tenus de présenter le susdit certificat que les sujets des pays qui traitent l'Egypte de la même manière. Toutefois, le Département pourra en cas de besoin requérir la présentation de ce certificat.

La légalisation de la traduction

L'article 52 de l'arrêté ministériel exige que les certificats et les pièces rédigés en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en langue arabe dûment certifiée par les autorités officielles compétentes. Il est entendu que les dispositions de cet article ne sont applicables que dans les cas où les susdits certificats ou pièces seront rédigés en une langue étrangère autre que l'anglais et le français qui sont connus par les fonctionnaires de ce Département.

Dès lors, aucune traduction en arabe ne sera exigée pour les certificats et pièces rédigés en ces deux dernières langues qu'en cas de besoin.

Mahmoud Zaki.

Contrôleur du Département de la législation commerciale et de la propriété industrielle.

La réduction du prix de Transport sur les chemins de fer de l'Etat

Arrêté ministériel No. 11 de 1940, portant réduction du prix de transport de certaines marchandises par petite vitesse sur le réseau des chemins de fer de l'Etat.

LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS.

Vu les articles 3 et 4 du Décret-Loi No. 35 de 1931 ;

Vu les Arrêtés ministériels Nos. 6 de 1930, 60 de 1932 et 7 de 1939 ;

Vu la décision prise par le Conseil de Direction des Chemins de fer de l'Etat, dans sa séance du 23 avril 1940 ;

Sur la proposition du Directeur Général des Chemins de Fer, Télégraphes et Téléphones de l'Etat ;

ARRETE :

Art. 1. — Le prix de transport de la semence de pomme de terre, lorsque l'expédition en est faite par petite vitesse sur le réseau des chemins de fer de l'Etat de Port-Saïd, El Gabbary, Suez, Suez Docks et leurs voies de garage, sera calculé sur la base de la Classe 12 pour la charge incomplète et de la Classe 13 pour la charge complète.

L'expédition doit être accompagnée d'un certificat émanant du ministère de l'Agriculture et attestant que l'article expédié est de production égyptienne et non de provenance étrangère.

Art. 2. — Le présent arrêté ne s'appliquera pas à l'article susmentionné toutes les fois qu'il est expédié d'une gare où il existe un prix spécial de transport inférieur au prix calculé sur la base indiquée à l'article premier ci-dessus.

Art. 3. — Le minimum pour la charge complète de cet article sera de 4.000 kilogs, lorsque l'expédition en est faite des gares mentionnées à l'article premier.

Art. 4. — En dehors de ce qui précède, le transport de l'article faisant l'objet du présent arrêté continuera d'être régi par les dispositions des règlements et tarifs en vigueur pour le transport des marchandises par petite vitesse sur les chemins de fer de l'Etat.

Art. 5. — Le Directeur Général des Chemins de fer, Télégraphes et Téléphones de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à partir du 1er mai 1940.

Fait, le 8 Rabi Tani 1359 (16 mai 1940).

(Signé) : **Mahmoud Ghaleb.**

NOTE FINANCIERE

CROWN BREWERY

Résultats pour 1939

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 1er Mai crt.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1939 est en progression sensible sur le précédent, soit fr. 813,378.10, contre fr. 450,198.78. Après affectation de fr. 360,753.35 (contre fr. 1,473,594.76), le solde favorable de l'année passe à 452 mille 624 fr. 75 cent., contre fr. 276,604.02.

Ci-dessous, la comparaison des comptes des deux exercices :

	1939	1938
AVOIR		
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	813,378.10	450,198.78
	Fr. 813,378.10	450,198.78
DOIT		
Amortissements	fr. 360,753.35	173,694.76
Bénéfices nets de l'exercice	452,624.75	276,604.02
	Fr. 813,378.10	450,198.78

Nous n'avons pas connaissance de la ventilation qui sera effectuée pour le boni de 1939. Signalons toutefois qu'il sera proposé de distribuer un dividende de 30 piastres tarif, net d'impôt belge, mais soumis à une retenue de 8 o/o conformément aux dispositions actuelles de la loi fiscale égyptienne, soit P.T. 27.60 net.

Rappelons que pour 1938, le dividende net a été de 27 piastres égyptiennes, réglé par $\frac{1}{2}$ 0.5.2. La répartition a été effectuée comme suit :

Dividende	fr. 223,979.19
Tantièmes	11,660.39
Provisions fiscales	14,517.20
Fonds pour indemnités	2,836.16
Dépréciation sur portefeuille	23,611.08
	Fr. 276,604.02

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

	1939	1938
ACTIF		
Actif immobilisé :		
Usine d'Alexandrie	fr. 1,915,137.38	2,246,257.10
Participation : notre quote-part de moitié dans terrain à Beyrouth	10,790.02	10,790.02
Actif réalisable :		
Caisse et banques	683,712.47	518,000.54
Portefeuille	294,472.51	307,706.93
Débiteurs divers	365,487.36	208,002.83
Solde du prix de vente domaine Têda	40,829.56	86,584.58
Approvisionnements divers	558,565.65	281,190.82
Bière en caves	235,619.18	237,062.94
Comptes d'ordre :		
Cautionnements statutaires	34,000.—	34,000.—
Cautionnements divers	27,500.—	27,500.—
	Fr. 4,166,114.13	3,957,095.76
PASSIF		
Capital : 32,000 actions de 100 francs	3,200,000.—	3,200,000.—
Réserve légale	320,000.—	320,000.—
Fonds spécial pour indemnités	35,240.56	32,404.40
Créditeurs divers	88,600.67	59,871.34
Coupons restant à payer	8,148.15	6,716.—
Profits et pertes	452,624.75	276,604.02
Comptes d'ordre :		
Cautionnements statutaires	34,000.—	34,000.—
Cautionnements divers	27,500.—	27,500.—
	Fr. 4,166,114.13	3,957,095.76

A la Bourse des Valeurs du Caire

TABLEAU DES PRIX MINIMA

Nous donnons ci-dessous le tableau des prix minima tels qu'ils ont été fixés par la commission de la Bourse des Valeurs du Caire en accord avec le Gouvernement Egyptien.

	P. T.	2ème série	8240	Cairo Suburban Building Lands	286
Unifiée	7120	Anglo-American Nile	109,5	Sté An. des Halles Centrales d'Egypte	267
Privilégiée	6145	Eg. Gen. Omnibus	372	Sidi Salem	36,5
Bons du Trésor 4,5 o/o ..	9650	Eg. Gen. Omnibus, P. Fond.	87,5	Crown Brewery	540
Emprunt Munic. d'Alex. Em. 1902 4 o/o	8095	Menzaleh Canal	142	Cie Frigorifique d'Egypte	525
Emprunt Munic. d'Alex. Em. 1909 5 o/o	8550	Menzaleh Canal, P.F.	1,5	Sté Egyptienne d'Irrigation	5
Lots Turcs	7,5	Sté An. des Chemins de Fer Keneh, Act.	1414	The Manure Co. of Egypt...	94
Tribut d'Egypte 3,5 o/o ..	8385	Sté An. des Chemins de Fer Obl/ 1ère et 2ème séries		The Egyptian Salt and Soda	205
Tribut d'Egypte (Ottoman Defence) 4 o/o	8775	Sté An. des Chemins de Fer série 3,5 o/o	5850	Port Said Salt	195
Hellenic Gov. Loan 5 o/o 1914 par Obl.	408	Sté An. des Chemins de Fer Jouissance	887	New Egyptian	63,5
Greek Gov. 7 o/o 1924	2400	United Egyptian Nile Transport	115,5	Anglo-Egyptian Oilfields ...	314
Hell. Rep. Sink Fund 4 o/o 1925	11400	Alex. and Ramleh Railways, Act.	45,5	Sté Gén. des Sucreries, Act Ord.	463
Crédit Agricole	382	Cie Univ. Canal Maritime de Suez, 2ème	3858	Sté Gén. des Sucreries, Priv.	336
National Bank, Act.	2292	Cie Univ. Canal Maritime de Suez, 3ème	3858	Sté Gén. des Sucreries, Obl.	1582
Crédit Foncier, Act.	1852	Cie Univ. Canal Maritime de Suez, 5 o/o	3858	Sté Gén. des Sucreries, Fond.	300
Crédit Foncier, Fond. 1/10	2860	Sté An. des Trams d'Alex., Act. Div.	501	Elect. Light and Power Supply, Jouiss.	1176
Crédit Foncier, Em. 1903...	1118	Sté An. des Trams d'Alex., Act. Jouiss.	65,5	Industrie du Froid	531
Crédit Foncier, Em. 1911...	1002	Sté An. des Trams d'Alex., Obl. 4 o/o	1814	Filature Nationale	375
Crédit Foncier, Obl. 3,5 o/o	1908	Sté An. des Trams du Caire	181,5	Cairo Sands Bricks	232
Crédit Foncier, Obl. 3 o/o...	1512	Sté Misr pour le Transp. et la Nav.	763	Imprimerie Misr	703
Crédit Foncier, Obl. 3,5 o/o Em. 1937	7475	Sté An. Dom. Cheikh Fadl The Gharbieh Land	375	Sté Misr Egrenage du Coton	375
Banque d'Athènes	25	The Gharbieh Land, Fond.	6,5	Marconi Radio	819
Land Bank, Act. Ord.	244	Anglo-Eg. Land Allotment Sté Foncière d'Egypte	225	Plâtrière de Ballah	797
Land Bank, Fond.	2242	Sté An. de Wadi Kom-Ombo Fond.	2730	Alexandria Pressing Co. ...	675
Land Bank, Obl. 1908 3,5 o/o	1312	Anglo-Belgian Co. of Egypt Soc. An. du Béhéra	79	Soc. des Ciments Tourah ...	810
Land Bank, Obl. 4 o/o ...	238	Sté An. du Béhéra, Priv. 5 o/o	384	Soc. de Métallurgie Egyptienne	500
Land Bank, Obl. 4,5 o/o 1930	1300	Union Foncière	219	Soc. de Métallurgie Egyptienne, Obl. 7 o/o	1100
Land Bank, Obl. 5 o/o 1926	8335	Union Foncière, Fond.	24,5	Soc. Misr de Filature.....	475
Land Bank, Obl. 5 o/o 1937	7940	Egyptian Enterprise and Develop. Cy.	431	Soc. Misr de Filature, Obl. 5 o/o 1ère série	1906
Banque Misr	525	Egyptian Enterprises and Develop. Co., Fond.	19	Sté Misr de Filature, Obl. 5 o/o 2ème série	9534
The Gen. Mortgage Bank Palest., Act. Ord.	490	Cairo El. Rail. Heliopolis Fond.	926	Soc. Misr de Filature, Obl. 5 o/o 3ème série	1350
The Gen. Mortgage Bank Palest., Obl. 5 o/o 1938...	8975	Cairo El. Rail. Heliopolis Obl.	725	Ass. Cotton Ginners	42,5
The Gen. Mortgage Bank Palest., Obl. 5 o/o 1939...	8975	Cairo El. Rail. Heliopolis Obl.	1890	Sté Financière et Industrielle	725
The Gen. Mortgage Bank Palest., Obl. 5 o/o 1941...	8850	Egyptian Delta Land	62,5	Sté Vinicole et Viticole ...	250
The Gen. Mortgage Bank Palest., Obl. 5 o/o 1942...	8850	Sté Imm. Gare du Caire...	288	Sté Vinicole et Viticole, Obl. 5 o/o	950
Eaux du Caire, Actions Capital	424	The Koubeh Gardens	39	Soc. Misr pour le Tissage de la Soie	594
Eaux du Caire, Actions Jouissance	1118			Soc. Misr pour la Vente des Prod. Egypt.	400
Eaux du Caire, Parts Fondateurs	7716			Nungovitch	1072
Eaux du Caire, Obl. 4 o/o 1ère série	8200			Nungovitch, Obl. série A.	9000
Eaux du Caire, Obl. 4 o/o				Upper Egypt Hotels	87,5
				Upper Egypt Hotels, Obl. 5 o/o	8290
				Egyptian Hotels	85,5
				Egyptian Hotels, Priv.	719
				Sté An. Belgo-Egyptienne	69,5
				Ass. « Al Chark »	466

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 17 AU 24 MAI 1940

DESIGNATION DES VALEURS	17 MAI 1940	24 MAI 1940	DESIGNATION DES VALEURS	17 MAI 1940	24 MAI 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o P.T.	7120	7120	Dom. Ch. Fadl, Act. P.T.	395	384
Privilégiée P.T.	6145 v.	6145 v.	Gharb Land Cy. Act. P.T.	125	125
Bons du Trésor 4½% P.T.	10050	10050 a	Gharb. Land Cy. Fd. P.T.	20.5	20.5
Lots Turcs P.T.	7.5 v.	7.5 a	Anglo-Eg. Land Allot. P.T.	292 sxcn.	292 excn.
Trib. d'Eg. 3½% P.T.	8550 v.	8500	Sté. Fonc. d'Egypte P.T.	635 v.	635 v.
Tribut d'Eg. 4% P.T.	9260	9260	Wadi-Kom-Ombo Act. P.T.	572	578
			Wadi-Kom-Ombo Fd. P.T.	3462	3462
			Sté Am. du Béhéra Act. Ord. P.T.	860	855
			Anglo-Belgian Cy. P.T.	79 v.	79 v.
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	382 excn.	382	Union Foncière P.T.	240	235
National Bank P.T.	2292 v.	2292	Eg. Enter et Dev. P.T.	450	450
Créd. Fon. Eg. Act. P.T.	1900 v.	1900 v.	Eg. Ent. et Dev. Fd. P.T.	50 v.	50 v.
Crédit Fon. Fd. 1/10 P.T.	3100	3150 a	Cairo-Heliopolis P.T.	926	926
Cré. Fon. Em. 1903 P.T.	1118	1118	Cairo-Heliopolis, Fd. P.T.	725	725
Cré. Fon. Em. 1911 P.T.	1002 ext.	1002	Cairo-Heliopolis, Ob. P.T.	1890	1868
Cré. Fon. Obl. 3½% P.T.	1930	1930	Egypt. Delta Land... P.T.	72.5	72
Cré. Fon. Ob. 3% P.T.	1546 a	1546 a	NewEgyptian Cy. P.T.	63.5	63.5
Créd. Foncier obl. 3½% Em. 1937 P.T.	7830	7670 excn.	Sté. Im. Gare Caïre P.T.	300	300 a.
Banque d'Athènes ... P.T.	25	25	Koubbeh Gardens..... P.T.	39 n.	39 n.
Sté. An. Belgo-Egypt- tienne, Part Soc. P.T.	74.5	74.5	Cairo Suburban Land P.T.	286 n.	286 n.
Land Bank, Act. Ord. P.T.	244	244			
Land Bank, Fond... P.T.	2500	2450 a.			
Land Bank, Ob. 3½% P.T.	1512	1512			
Land Bank, Ob. 4% P.T.	238 v.	238			
Land Bank, Obl. 4½% 1930..... P.T.	1396	1350 v.			
Land Bank 5% 1926 P.T.	8310 a	8310 a			
Land Bank 5% 1927 P.T.	8375 n.	8375 n.			
Banque Misr P.T.	525 v.	525 v.			
Mortgage Bank of Pa- lestine, Act. Ord.... P.T.	498	498			
Ob. 5% 1938-56 série D.V.W. P.T.	8975	8975			
Ob. 5% 1939-56 sér.X P.T.	8975	8975			
Ob. 5% 1941-56 sér.Y P.T.	8850	8850			
Sté Misr Transp. & Nav., Act. P.T.	763 n.	763 n.			
EAUX			SOCIETES INDUSTRIELLES		
Eaux Caïre, Act. P.T.	445	445	Crown Brewery..... P.T.	666.5	666.5
Eaux Caïre, Fond... P.T.	1118 v.	1118 v.	Cie. Frigorifique P.T.	556	556
Eaux du Caïre, Jss. P.T.	8100	8100	Sté Eg. Irrig. Act... P.T.	500 a.	500 a.
Eaux Caïre, Obl. 4% P.T.	8202 a.	8202	Manure Cy. P.T.	94 n.	94 n.
Eaux Caïre, Obl. 4% P.T.	8238	8238	Salt and Soda P.T.	209	210
			Port-Said Salt..... P.T.	195	197 v.
			Anglo-Eg. Oilf., Act. P.T.	314	314 v.
			Suc. et Raf. Eg. Ord. P.T.	472	480
			Suc. et Raf. Eg. Priv. P.T.	390	395
			Suc. et Raf. Eg. Ob. P.T.	1600	1590
			Suc. et Raf. Eg. Fd. P.T.	380	375
			Elect. Light Pow. Jss. P.T.	1212	1212
			Indust. du Froid, Act. P.T.	503.5	503.5 excn.
			Filat. Nationale Ord. P.T.	1070	1014
			Cairo Sand Bricks... P.T.	244 v.	244 v.
			Imprimerie Misr..... P.T.	703	703
			Sté Misr Egr. Coton P.T.	375	375
			Plâtrière Ballah..... P.T.	797	797
			Alexandria Pressing P.T.	750	675
			« Al-Chark » Cie. Ass. sur la Vie P.T.	466 excn.	466 excn.
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	811	810
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. P.T.	490	475
			The As. Cot. Ginners P.T.	43	42.5
			Sté. Finan. et Ind. d'Egypte, Act. P.T.	1150	905
			Sté Misr Tissage Soie Act. P.T.	750	750
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy... P.T.	109.5	109.5	Gd. Hôt. Eg. Nung. P.T.	1170	1170
Aut.-Om. Caïre, Act. P.T.	388	388 a.	Gd. Hôt. Ob. série A P.T.	9135	9135
Aut.-Com. Caïro Fd. P.T.	87.5	87.5 a	Up. Eg. Hot. Nouv. P.T.	87.5 v.	87.5
Menzaleh Canal, Act. P.T.	155	155 n.	Up. Eg. Hot. Ob. 5% P.T.	7825	7825
Ch. Fer Kénéh, Act. P.T.	1414	1414 n.	Egyptian Hot. Ord. P.T.	85.5	85.5
United Egypt. Nile... P.T.	115.5	115.5	Egyptian Hot. Priv. P.T.	719 v.	719 v.
Ob. Suez 3% 2e série P.T.	3890 v.	3890 v.			
Ob. Suez, 3% 3e série P.T.	3858 v.	3858 v.			
Suez 5% P.T.	3900	3900			
Trams Alex. Div. P.T.	796	796			
Trams Alex. Act. Jss. P.T.	72	71 a.			
Trams Alex. Ob. 4% P.T.	1852 n.	1852			
Trams Caïre Part Soc. P.T.	181.5	181.5			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 17 AU 24 MAI 1940

DESIGNATION DES VALEURS	17 MAI 1940	24 Mai 1940	DESIGNATION DES VALEURS	17 MAI 1940	24 Mai 1940
Empr. Municipal 1902 P.T.	8604.5	8604,5	Trams Alex. Div. ... P.T.	805	660
Empr. Municipal 1919 P.T.	9400	9400	Trams Alex. Jouiss... P.T.	71	71
Land Bank, Act. ... P.T.	244	244 v	Trams Alex. Obl. 4% P.T.	1854.5	1854,5
Land Bank, Obl. 3½% P.T.	1490	1410 v.	Press et Dépôts Act. P.T.	1000 v.	1004
Land Bank, Obl. 4% P.T.	240	240	Presses Libres P.T.	750 a	750
Land Bank, Fond... Lst.	3120	3120	Net. et Pressage..... P.T.	625	625
Alexandria Water... P.T.	1170	1170	Alex. Pressing P.T.	675 v.	675 v.
Béhéra Ord P.T.	850	850 a.	Bonded War, Ord.... P.T.	440	440
Béhéra Priv. P.T.	435	384	Bonded War, Priv... P.T.	442	442
Urb. et Rurales P.T.	171	171	Filat. Nationale, Act. P.T.	1020	985 a.
Urb. et Rurales Fond P.T.	24.5	24.5	Bomonti et Pyramides P.T.	490	490
Union Foncière P.T.	265	265	Salt and Soda P.T.	210	209 a
The Gabbary Land... P.T.	180	165 v.	Port-Said Salt P.T.	195 v.	200
Delta Lt. Rys. Priv. P.T.	48.5	48.5	Ass. Cotton G'nners P.T.	42.5	42.5 v.
Alexandria Ramleh... P.T.	92	75	Kafir El Zayat Cot- ton Cy. P.T.	680	680

La Grève des Tramways d'Alexandrie

On sait que depuis quelques jours les ouvriers des Tramways d'Alexandrie sont en grève.

Au milieu de circonstances internationales aussi graves et à la veille peut-être d'événements décisifs dans ce pays même, on est en droit de s'étonner qu'une grève de services publics ait pu se produire et que les autorités l'aient tolérée.

En ce moment, ce sont les considérations d'ordre et de sécurité publiques qui doivent primer toutes les autres. A supposer même que les griefs mis en avant par les grévistes soient justifiés, le moment est fort mal choisi pour les satisfaire par la force.

La justesse du point de vue des grévistes est d'ailleurs fort douteuse. Leurs revendications se ramènent à ceci: remettre en vigueur l'allocation exceptionnelle de 40 0/0 accordée par la Compagnie en 1919, à titre d'indemnité contre la vie chère. Cette indemnité fut réduite à deux reprises à partir de 1932, puis stabilisée à 10 0/0. Ces réductions étaient motivées tant par la baisse du coût de la vie intervenue depuis 1919, que par la diminution du chiffre d'affaires de la Compagnie.

Ces derniers mois, les ouvriers

ont réclamé, en prétextant le renchérissement du coût de la vie, la remise en vigueur du taux original de 40 0/0. Pour que cette revendication soit justifiée, deux conditions sont nécessaires: Premièrement que le coût de la vie ait haussé effectivement, depuis le début de cette guerre, au niveau de 1919. Deuxièmement que le chiffre d'affaires de la Compagnie ait enregistré une augmentation quelconque par rapport à 1932. Or, aucune de ces deux conditions ne se trouve remplie. Le coût de la vie, depuis le début des hostilités n'a augmenté que dans une proportion infime, surtout pour les articles de première nécessité. Quant aux recettes de la Compagnie, elles sont en régression constante par suite de la concurrence toujours plus serrée des autobus.

Cela étant la Compagnie était parfaitement en droit de refuser les revendications des ouvriers. Cependant, elle s'est déclarée disposée à leur accorder une certaine augmentation, si le Gouvernement l'autorisait à hausser le tarif de transport, sous certaines conditions. Cette hausse l'aurait également indemnisée du renchérissement du charbon survenu depuis le début

de la guerre. Le Gouvernement n'ayant point encore accordé cette autorisation, la grève a éclaté, sans qu'il y eût aucune faute de la part de la Compagnie.

On voit par ce qui précède que même du point de vue simple équité, la grève est loin d'être justifiée. Mais, comme nous l'avons dit, ce point de vue ne doit passer, dans les circonstances actuelles, qu'au second plan. Ce qui doit primer tout à l'heure présente, ce sont les considérations d'ordre public et de calme intérieur.

Le Gouvernement a-t-il envisagé la question sous cet angle, et a-t-il agi en conséquence?

L'électrification de la ligne de Hérouan

L'étude du projet d'électrification de la ligne de Hérouan a été reprise jeudi par le comité formé à cet effet par S.E. Tarraf Ali bey, directeur général de l'administration des Chemins de Fer de l'Etat.

Les membres ont pris connaissance des rapports préparés par les services techniques au sujet de l'installation de l'usine d'énergie électrique destinée à fournir le courant aux trains électriques.

Le comité tiendra d'autres réunions afin de terminer la discussion du projet dans le plus bref délai.

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 24 Mai 1940.

Nous n'analyserons pas la situation politique internationale. Nos lecteurs en suivent l'évolution jour par jour. Ils en connaissent tous les aspects, avec les mauvaises nouvelles et les bonnes. Nous ne soulignerons donc que les événements d'ordre financier ou économique qui se sont réalisés au cours de la semaine sous revue.

La fermeture de la Bourse des Marchandises d'Alexandrie fut un exemple qui a été suivi par les bourses de Liverpool et de Calcutta qui ont aussi fermé jusqu'à nouvel avis. Les marchés de New York et de Bombay demeurent donc les seules bourses de coton ouvertes. New York enregistra des hauts et des bas, la baisse étant cependant plus forte que la reprise.

Les marchés financiers de Paris et de Londres firent preuve de plus de fermeté, consacrant ainsi la pleine confiance que l'on éprouve d'un redressement rapide du front des Alliés. La nouvelle législation britannique accordant à l'Etat un contrôle complet sur toutes les personnes et tous les biens en Grande-Bretagne n'a provoqué aucune réaction.

Chez nous, le marché des valeurs demeure calme. Les transactions se raréfient de plus en plus. Les cours ayant atteint pour la plupart leurs niveaux minimaux, on n'enregistre presque pas de différence d'une semaine à l'autre.

Toutefois, les prix de certaines valeurs se maintiennent au-dessus des niveaux minimaux, telles par exemple la fondateur Land Bank, les obligations Suez, la dividende Trams d'Alexandrie, les valeurs foncières et immobilières en général et quelques titres industriels.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée est à P.T. 7120, sans changement. Il en est de même de la Privilégiée qui est à P.T. 6145. Le Tribut 3 1/2 0/0 est plus faible à P.T. 8500 contre 8550.

BANCAIRES

L'action National Bank demeure inchangée à P.T. 2292. L'action Crédit Foncier termine également sans changement à P.T. 1900. Le dixième est plus ferme à P.T. 3150 contre 3100. Les obligations à lots demeurent inchangées à P.T. 1118 pour l'émission 1903 et à P.T. 1002 pour l'émission 1911.

La Banque d'Athènes est à 25 piastres. L'action Land Bank de-

meure à P.T. 244. La fondateur est plus faible à P.T. 2450 contre 2510. L'obligation 4 1/2 0/0 est offerte à P.T. 1350 contre 1396. L'action Banque Misr demeure inchangée à P.T. 525, étant offerte à ce cours.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

Actions de capital et de jouissance. Eaux du Caire demeurent inchangées à P.T. 445 et 1118 respectivement. Il en est de même de la fondateur qui clôture à P.T. 8.100.

Aucun changement dans les cours des obligations Suez. Les 3 0/0 demeurent à P.T. 3890 et les 5 0/0 à P.T. 3900.

La dividende Trams d'Alexandrie est également inchangé à P.T. 796. La Jouissance est demandée à P.T. 71, ayant cédé, toutefois, une piastre.

La part sociale Trams du Caire est inchangée à P.T. 181.5.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La Cheikh Fadl est plus faible à P.T. 384 contre 395. La Gharbieh Land est inchangée à P.T. 125.

L'action Kom-Ombo gagne quelques piastres à P.T. 578. La fondateur demeure inchangée à P.T. 3462.

L'ordinaire Béhéra est plus faible à P.T. 855 contre 860. L'Union Foncière cède également quelques piastres à P.T. 235.

L'action Cairo-Héliopolis demeure inchangée à P.T. 926. Il en est de même de la fondateur qui clôture à P.T. 725.

La Delta Land est à P.T. 72. La New-Egyptian clôture sans changement à P.T. 63,5.

INDUSTRIELLES

La Salt and Soda est ferme à P.T. 210. Il en est de même de la Port Said Salt qui clôture à P.T. 197. L'Oilfields n'est pas traitée depuis fort longtemps, demeurant inchangée à P.T. 314.

L'ordinaire Sucreries gagne quelques piastres à P.T. 480 contre 472. Il en est de même de la privilégiée qui clôture à P.T. 395 contre 390. Par contre la fondateur perd quelques piastres à P.T. 375.

La Filature Nationale fléchit à P.T. 1014 contre 1070. La Filature Misr clôture à P.T. 475 contre 490. L'action Ciment Tourah demeure à P.T. 810. La Ginnars est à P.T. 425. La Financière et Industrielle clôture à P.T. 905 contre 1150.

HOTELIÈRES

Toujours rien à signaler dans ce compartiment. Pas de transactions et cours sans changement.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE BRITANNIQUE

On nous informe que les dirigeants de la Chambre de commerce britannique pour l'année 1940-41 sont comme suit:

Président de la Chambre et du comité d'Alexandrie : M.A. Stock-Givan.

Vice-Président du comité d'Alexandrie: Col. E.T. Peel.

Président du comité du Caire : M. G.C.G. Charvet.

Vice-président du comité du Caire : M.S. Sayer.

Secrétaire de la Chambre de commerce: M.S.H. Trimen.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 24 mai 1940.

Les marchés dirigeants furent très faibles cette semaine et les prix enregistrèrent des pertes importantes.

Notre place demeure calme. Les prix de certains articles sont, toutefois, assez fermes.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago a débuté en hausse de 1 1/2 points sur la clôture précédente et les cours gagnèrent encore 3 points, mais la tendance se renversa subitement et le dernier jour plus de 13 points furent perdus d'un coup. La cote termina à 82 cents.

Ce marché a été entraîné par le vent de baisse qui a soufflé sur tous les autres à la suite des dernières nouvelles de la guerre.

Le marché des farines est resté aussi calme que précédemment et la même attitude de réserve est observée par les consommateurs dont les affaires ne sont pas brillantes en ce moment. Les prix des diverses qualités sont à peu près les mêmes que ceux de la huitaine précédente. La farine supérieure vaut P.T. 98 — 103 le sac de 54 okes, la qualité secondaire des cylindres P.T. 134 — 135 le sac de 80 okes et la farine basse des meules P.T. 121 — 123 le sac de 80 okes.

Les cours de la farine australienne disponible pour le transit et ceux de la farine américaine sont en hausse sur des cotations plus fermes de l'origine. Les derniers prix pratiqués sont les suivants :

Farine Australienne

Disponible en transit franco Bonded Port-Saïd Lst. 12 1/4 — 12 5/8.

Chargement Mai cif Port-Saïd Lst. 11 3/4 — 12 3/8.

Farine Américaine

Disponible transit franco Bonded Lst. 17 1/4 — 17 3/4.

Dédouanée le sac de 54 okes P.T. 186 — 188.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 9.640 sacs contre 10.080 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 17.346 sacs contre 18.450 sacs.

Notre marché a fait preuve, durant toute la semaine, d'une grande inactivité qui fut la cause d'un nouveau fléchissement des cours.

Les arrivages de blé de la nouvelle récolte sont encore très petits de sorte que celui qui a été offert sur le marché était pour la plupart du blé en mauvais état pour lequel il y a peu d'amateurs. Mais en dehors de cette considération, la consommation en général laisse à désirer et met la minoterie dans la nécessité de procéder dans ses approvisionnements avec mesure.

La situation présente impose, d'ailleurs, la plus grande prudence à tout le monde.

Comme nous le disions dans une de nos précédentes revues, les excédents de cette récolte, et ils ne sont pas négligeables, seront pour longtemps une cause de dépression et par conséquent un obstacle à une reprise sérieuse. Le délai accordé aux Banques pour la liquidation des stocks et qui a expiré le 1er mai, n'a plus été renouvelé de sorte que ces stocks seront liquidés quand cela sera possible et l'on sait que ça ne pourra être que sur notre propre marché, puisque ce blé ne peut pas être exporté.

On a reçu pendant la semaine un total de 31.652 ardebs dont 8.330 ardebs de blé Béhéri et 23.322 ardebs de blé Saïdi. Pour le blé moyen de 22 1/2 kirats et en bon état, on a fait les prix suivants : Hindi Saïdi P.T. 142 l'ardeb de 150 kilos, baladi Saïdi P.T. 136, Hindi Béhéri P.T. 139 et baladi Béhéri blanc P.T. 133. Le Mentana a été vendu à P.T. 135 l'ardeb.

SUCRES

La Bourse de New-York débuta en reprise de 1 point et les cours gagnèrent encore 3 points par la suite, mais une violente réaction a eu lieu le troisième jour de la semaine, faisant perdre au marché pendant les quatre jours subséquents 20 points du plus haut.

La cote termina à 180 cents.

La baisse est due aux liquidations volumineuses provoquées par la faiblesse des marchés européens, celle de Wall Street et du blé, influencées par les développements de la guerre au front occidental.

L'absence d'offres de l'origine, la hausse de la prime d'assurance contre les risques de guerre et les difficultés du change ont créé chez nous un mouvement d'achats de marchandise prompt dont les effets se traduisent, pour cette semaine, par une hausse de Lst.

1 3/4 par tonne, le sucre Java franco Bonded Port-Saïd étant actuellement traité à Lst. 19 1/2 la tonne. En raison de la légèreté du stock et de l'absence d'arrivages, la tendance demeure très ferme, laissant prévoir des prix plus hauts.

Les questions de change et des accreditifs sont devenus un grand obstacle pour les transactions avec l'étranger.

Le prix du sucre égyptien pour le transit réalisa une hausse de Lst. 2 1/4 par tonne. Il vaut actuellement Lst. 18 1/2 la tonne franco Bonded Port-Saïd. Pour la consommation locale il n'y a pas eu des changements dans les prix. Ceux pour la vente au détail sont les suivants : Granulé P.T. 4, concassé P.T. 4, pains P.T. 4 24/40 et tablettes P.T. 4 20/40 l'oke.

RIZ

Le ton de ce marché a été un peu meilleur, cette semaine, à la suite de quelques nouveaux ordres reçus de l'étranger et d'une demande généralement plus active pour toutes les qualités de riz. Le glacé dont les quantités disponibles sont limitées, voit son prix se relever jusqu'à P.T. 132 le sac de 100 kilos pour la marchandise prompte et P.T. 135 pour les livraisons futures. Le Mamsouh, assez soutenu aussi, finit à P.T. 111 pour le disponible et P.T. 113 pour le contrat.

Le cargo bien demandé pour l'exportation se raffermi à P.T. 112.

Le riz Paddy momentanément négligé la semaine dernière, attire de nouveau l'attention des rizeurs, qui effectuèrent de bons achats aux environs de P.T. 230 l'ardeb, ce qui correspond à P.T. 735 la dariba franco Alexandrie.

La décision du ministère de l'Agriculture de réduire l'acréage de 40.000 feddans par suite de l'état peu satisfaisant des eaux du Nil, fut aussi un facteur de raffermissement.

SACS VIDES

Poursuivant son mouvement de hausse, le marché des sacs réalisa de nouveaux progrès durant la semaine qui vient de prendre fin. Les sacs à coton, les sacs à riz et les sacs à graines engistrèrent des plus-values assez appréciables sur de bons achats de la consommation et une offre relativement mo-

dérée. Fortement demandé le Hessian Cloth profite aussi d'une bonne avance.

Les lbs. 3 valent actuellement P.T. 9 15/40 en hausse de 5 paras sur la semaine dernière. L'origine demande 160/- sh. sur les 100 sacs cif Suez.

Les cotations fermes de Calcutta pour toutes les catégories de sacs et un stock sur place plutôt réduit, sont des facteurs en faveur du marché.

En dernier lieu, les prix de la marchandise prompt et du chargement sont les suivants :

	P.T.
Sacs à riz lbs. 2 1/4	78/- 5 10/40
Sacs à sucre lbs. 2 1/2	92/- 5 18/40
Sacs à graines lbs.	
	3 1/4 123/- 7 10/40
Sacs à graines 5	178/- 10 30/40
	(manque)
Sacs à graines 5	185/- 11
	(angus)

Hessian Cloth

Disponible
10 oz. 2000 yds. Lst. 35 P.T. 4.100
7 1/2 oz. 2000 yds. Lst. 28 P.T. 3.100

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 3.914 balles contre 4.309 balles de la semaine dernière. Il existe 1.405 balles de sacs à coton dans les Bonded de Port-Tewfik.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Judi 30 mai 1940

Société Anonyme des Terrains de la Ville d'Alexandrie.—Ass. Gén. Extr., au Siège de la Société, 1, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Vendredi 7 juin 1940

Egyptian Copper Works. — Ass. Gén. Extr., au Siège de la Tractor & Engineering Co., 7, rue de la Gare du Caire, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 1er juin 1940

Société Immobilière du Quartier de la Gare du Caire. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, rue Saptieh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 3 juin 1940

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.—Ass. Gén. Ord., au Siège de la Compagnie, Salle d'Iéna, 10, Avenue d'Iéna, Paris, à 2 h. p.m.

Mercredi 5 juin 1940

United Egyptian Nile Transport Co. — Ass. Gén., Ord., au Siège de

Société, 4, rue Adly Pacha, Le Caire, à 11 h. a.m.

Vendredi 7 avril 1940

Egyptian Copper Works. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Tractor & Engineering Co., 7, rue Gare du Caire, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Mercredi 19 juin 1940

General Motors Near East S.A. Alexandria. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 35, rue Echelles les Céréales, Alexandrie, à 10 h. a.m.

AVIS et CONVOCATIONS

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale pour le lundi 3 juin 1940, à quatorze heures précises, salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, à Paris.

L'Assemblée Générale est composée des Actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions de capital ou de jouissance, ayant, au plus tard le mercredi 29 Mai 1940, à quatorze heures, justifié au domicile administratif de la Compagnie, 1, rue d'Astorg à Paris, du dépôt de leurs titres, soit dans les Caisses Administratives, soit dans celles des correspondants de la Compagnie en France ou à l'Etranger.

THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS AND HELIOPOLIS OASES COMPANY

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de capital sont informés que, par décision prise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 1940, le

dividende de l'exercice 1939 est fixé à P.T. 45 (Piastres au tarif quarante-cinq).

Ce dividende est payable contre remise du coupon No. 34 (trente quatre) à partir du 22 Avril 1940 :

a) Pour les titres circulant en Egypte, sous déduction de l'impôt égyptien de 8 0/0 et des droits de timbre, par P.T. 41,34.

b) Pour les titres circulant à l'étranger, dont les coupons seront présentés à Paris, Bruxelles et Genève, par la contre-valeur de P.T. 41,40, sous déduction des impôts en vigueur dans ces pays.

Il sera, en outre, déduit du susdit montant de P.T. 41,40 les droits de timbre égyptien pour l'année 1939 s'élevant à P.T. 0,06. Toutefois, les détenteurs des titres pourront obtenir l'exemption de ces droits s'ils justifient que leurs titres n'ont pas circulé en Egypte à un moment quelconque entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1939.

Les Actionnaires présentant leurs coupons en Europe devront se conformer aux prescriptions du Contrôle des changes.

Le paiement des coupons s'effectuera :

au Caire et à Alexandrie :

A la National Bank of Egypt,

A la Banque Belge et Internationale en Egypte ;

En Europe :

A la Banque Industrielle Belge — Bruxelles,

A la Banque Parisienne pour l'Industrie — Paris,

A la Banque Mirabaud, fils et Co. — Genève,

A la Banque Fédérale — Genève.

Le Conseil d'Administration.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES

ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES : 108 Agences en Grèce.

ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.

EGYPTE : L'Alexandrie R.C. 436, Le Caire R.C. 4410 et Port-Said R.C. 148;

CHYPRE : Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :

NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 23 Mai 1940

	COTON												STOCK
	Arrivages	EXPORTATIONS										Cantars	
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL			
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars		
Cette semaine ...	31.575	7.091	52.720	2.336	17.247	925	6.755	150	1.089	10.502	77.811	2.184.512 §	
ème sem. 1939	121.947	6.206	45.471	7.227	53.376	4.850	35.963	680	6.314	19.143	141.124	2.586.402 *	
» 1938	214.339	7.062	51.775	12.910	95.240	2.962	21.785	179	1.325	23.113	170.125	3.011.891 †	
Dep. 1 ^{er} Sep. 1939	8.314.462	343.147	2.514.418	369.071	2.715.655	171.470	1.265.959	30.820	226.251	914.508	6.722.286	—	
Même époque 1938	7.656.015	305.092	2.238.049	432.317	3.194.098	140.600	1.039.389	20.906	153.913	898.915	6.625.449	—	
» 1937	9.794.696	320.771	2.354.415	500.972	3.700.720	124.408	918.186	21.898	160.539	968.049	7.134.260	—	

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1939 Crs. 743.476 * au 1^{er} Sept. 1938 Crs. 1.525.836 † au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455.
 Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1939 au 15 Mai 1940 Cantars 293.878 (3).

Exportation par d'autres ports au 15 Mai 1940 cantars 225.

Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1939 au 22 Mai 1940 cantars 625 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON					STOCK	TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS					Arrivages (1)	Export. (2)	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Cette semaine ...	28.685	50.157	—	—	50.157	1.098.944 §	379	5.151	399
Même sem. 1939..	80.787	27.312	4.200	—	31.512	1.530.013 *	1.173	8.238	515
» 1938..	116.110	10.547	—	16.915	27.462	1.708.638 †	3.450	2.002	88
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	3.359.416	1.505.655	76.760	796	1.583.211	—	37.680	142.962	12.703
Même époque 1938	3.321.972	1.713.720	62.623	57.361	1.833.704	—	68.189	164.864	8.256
» 1937.	4.484.120	2.668.620	136.763	16.915	2.822.298	—	85.612	169.585	2.147

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1939.-Ard. 220.341 * au 1^{er} Septembre 1938-Ard. 41.745 † au 1^{er} Sept. 1937. Ard. 46.816.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1939 au 15 Mai 1940 Ard. 897.602; qui pour cette saison a été déduite du stock (3).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES					STOCK	ORGES	
	Arrivages		EXPORTATIONS				Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	1.331	—	—	—	—	13.315	1.484	825
Même semaine 1939.....	656	—	—	23	23	13.578	36	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	11.958	—	—	1.168	1.168	—	4.098	825
Même époque 1939.....	12.664	71	267	376	643	—	1.501	170
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940	Ard.	2.525					Ard.	1.705
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard.	1.486					Ard.	1.905

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS		
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.	
	Saïdi	Béhéra	Export.							Ardebs
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs			
Cette semaine	31.665	5.696	—	3.038	3.548	168	4.579	57.815	51.656	
Même semaine 1939.....	16.189	11.998	—	34	13	370	—	97.063	99.268	
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	142.852	24.752	10.344	41.629	27.794	126.812	61.972	635.182	490.603	
Même époque 1939.....	81.688	35.536	—	2.272	19	23.847	70	1.066.157	908.604	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940	Ard.	14.667	Ard.	826	au 1 ^{er} Déc. 1939	Ard.	—	au 1 ^{er} Mars 1940	Crs.	—
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard.	16.255	Ard.	876	au 1 ^{er} Déc. 1938	Ard.	—	au 1 ^{er} Mars 1939	Crs.	—

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.

APPRENEZ L'ARABE

Rien qu'en écoutant!

Dans le but d'augmenter la diffusion de la langue arabe parmi les colonies étrangères d'Égypte, de hautes personnalités égyptiennes ont bien voulu nous exprimer leur appréciation pour la méthode Linguaphone.

Voici le témoignage de S.E. Helmi Issa Pacha, ancien ministre de l'Instruction Publique.



S. E. Helmi Issa Pacha

"J'ai écouté les disques du Cours Linguaphone de langue arabe et j'ai constaté que la prononciation est claire, la phrase coulante et l'expression exacte.

"Ce cours est d'une grande utilité pour les Étrangers qui veulent apprendre la langue arabe, car ils s'habitueront, à force d'entendre les disques à plusieurs reprises, à bien prononcer, bien comprendre le sens et à s'exprimer d'une manière parfaite."

(traduction)

HELMI ISSA.



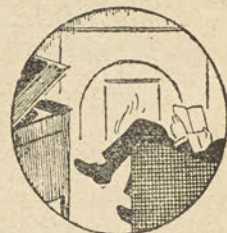
L'étude de la langue arabe paraît longue et rebutante aux Européens, lorsqu'ils doivent s'astreindre aux vieilles méthodes d'enseignement; c'est pour cela que beaucoup d'entre eux y ont renoncé. C'est pour cela également que

LINGUAPHONE★

vient de préparer une série de disques en arabe qui permettent d'acquérir, en quelques semaines, la connaissance de la langue arabe.

IL S'AGIT SIMPLEMENT D'ÉCOUTER

et, au bout de peu de temps, vous serez surpris vous-même de constater que vous pourrez tenir une conversation en arabe. Par ailleurs, grâce au livret qui est joint au cours, vous apprendrez à lire et à écrire cette langue.



Coupon

INSTITUT LINGUAPHONE

B. P. 268 — LE CAIRE

Veillez m'envoyer gratuitement votre brochure à l'adresse ci-dessous :

Nom :

Rue :

Ville :

Invitation

Nous serions heureux de vous faire, sans engagement de votre part, une démonstration pratique du Cours d'arabe à nos bureaux

27, rue Soliman Pacha - Le Caire

Si vous ne pouvez pas faire le déplacement, demandez-nous notre brochure explicative qui contient tous les détails sur la Méthode LINGUAPHONE. Pour la recevoir, il vous suffit de remplir et de nous adresser le coupon ci-contre.

★ **LA BOURSE EGYPTIENNE** a pris sous ses auspices l'enseignement de la langue arabe aux Européens par la Méthode Linguaphone, dans le but de favoriser une plus étroite collaboration des deux éléments du pays.